

Le contexte
scolaire

6.

LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

En dix ans, une hausse du nombre d'élèves en élémentaire et un fort recul de la scolarité à deux ans stoppé en 2013

— À la rentrée 2013, 6,8 millions d'élèves sont accueillis dans les écoles publiques et privées. Parmi eux, 2,6 millions d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement pré-élémentaire et 4,1 millions en élémentaire.

— En dix ans, les effectifs du premier degré ont augmenté de 212 000 élèves, soit une progression de 2,4 %. Cette augmentation est presque entièrement liée à celle des effectifs scolarisés en élémentaire. Dans le même temps, les effectifs de préélémentaire sont légèrement en baisse. En effet, l'évolution démographique des enfants de trois à cinq ans a été compensée par le fort recul de la scolarisation à deux ans dont le taux est passé de 29 % en 2003 à 11 % en 2012. En 2013, le taux de scolarisation des enfants de deux ans augmente de nouveau, favorisé par une politique d'accueil dans l'éducation prioritaire : 12 % des enfants âgés de deux ans sont scolarisés en maternelle.

Des pertes d'effectifs dans quatre départements sur dix

— Sur la période 2003-2013, les départements situés à l'ouest et au sud de la France, en Rhône-Alpes et en Île-de-France voient leurs effectifs augmenter ▶ FIGURE 1. En France métropolitaine, la hausse d'effectifs est la plus marquée dans les départements du Tarn-et-Garonne et de la Vendée au cours de la dernière décennie (supérieure à 15 %).

— Les baisses les plus importantes sur la période 2003-2013 se situent dans le nord-est et le centre de la France. Les départements des Ardennes, la Haute-Marne, la Meuse et la Nièvre perdent plus de 10 % de leurs effectifs depuis 2003.

— Dans les DOM, la Guyane connaît une hausse supérieure à 20 %, alors que la Martinique voit ses effectifs scolarisés dans le premier degré diminuer de 10 %.

Le taux de scolarisation à deux ans a reculé en dix ans

— En dix ans, l'accueil des enfants de deux ans a reculé même dans les départements où leur scolarisation est traditionnellement forte comme dans le Nord-Ouest, le Nord, et le Massif central ▶ FIGURE 2. À l'opposé, dans le seul département où il a augmenté, la Guyane, il y est toujours faible.

— Il est faible également en 2013 en Île-de-France, en Alsace et dans le Sud-Est ainsi qu'à Mayotte ▶ FIGURE 3. À l'inverse, plus du tiers des enfants de deux ans sont scolarisés dans le Nord, le Finistère, le Morbihan, la Lozère et la Haute-Loire.

Deux élèves en situation de handicap sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire

— À la rentrée 2013, 141 600 élèves en situation de handicap fréquentent une école. Ils représentent 2 % des élèves scolarisés dans le premier degré ▶ FIGURE 4. Deux élèves handicapés sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle). Le tiers restant est scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) où, encadré par un enseignant spécialisé, il reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques (scolarisation collective).

— Les élèves en situation de handicap sont plus présents dans les écoles de la Drôme, de la Meuse et de la Saône-et-Loire, où ils représentent près de 3 % des élèves. À Mayotte, dans le Maine-et-Loire, les Hauts-de-Seine, ils représentent 1 % des élèves.

— Les élèves en situation de handicap sont plus souvent scolarisés en classe ordinaire en dessous d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques à la Saône-et-Loire ainsi que dans l'académie de Rennes ▶ FIGURE 5. Ils sont moins souvent scolarisés en classe ordinaire dans les DOM et dans les départements du Centre (Nièvre, Cher, Allier, Indre et Loiret).

6. LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

FIGURE 1 Évolution des effectifs du premier degré entre les rentrées 2003 et 2013

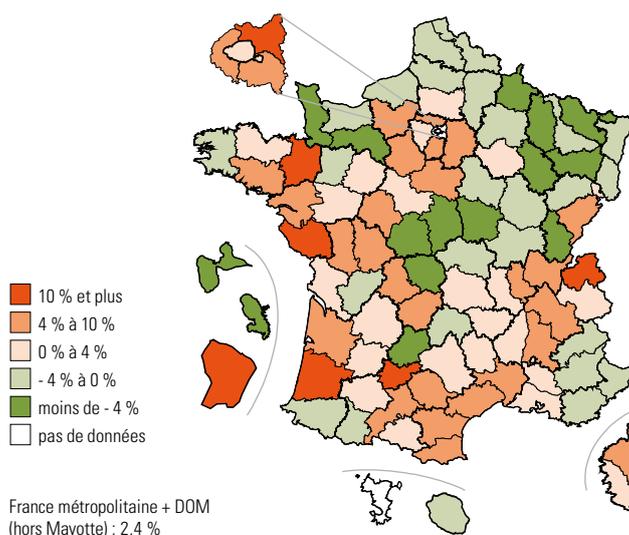


FIGURE 2 Évolution du taux de scolarisation des enfants de deux ans entre 2003 et 2013

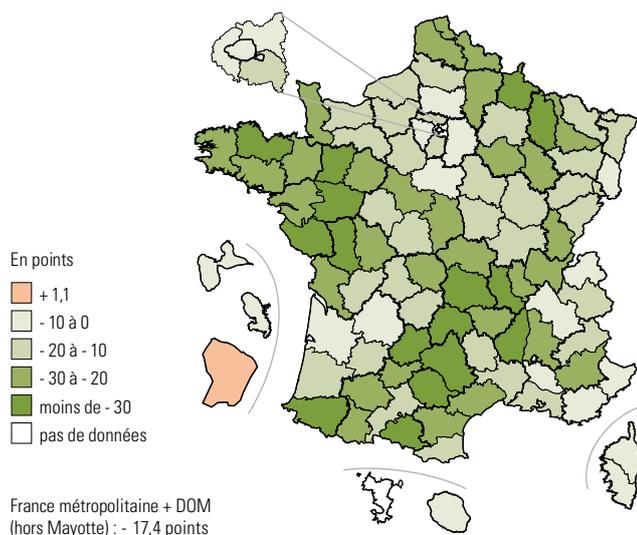


FIGURE 3 Taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2013

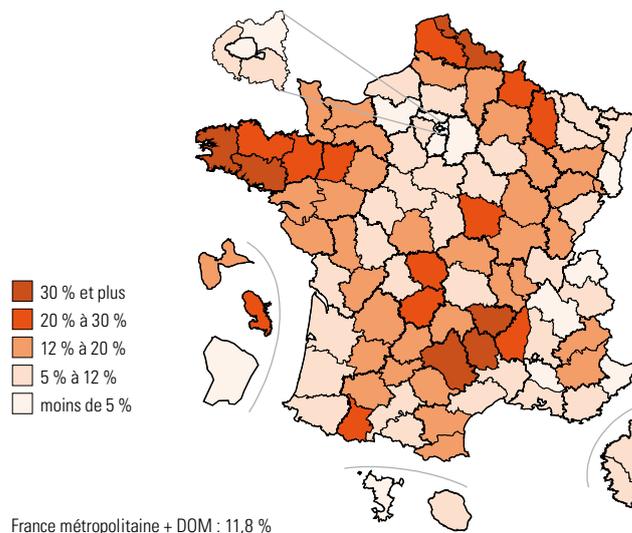


FIGURE 4 Part des élèves handicapés à la rentrée 2013

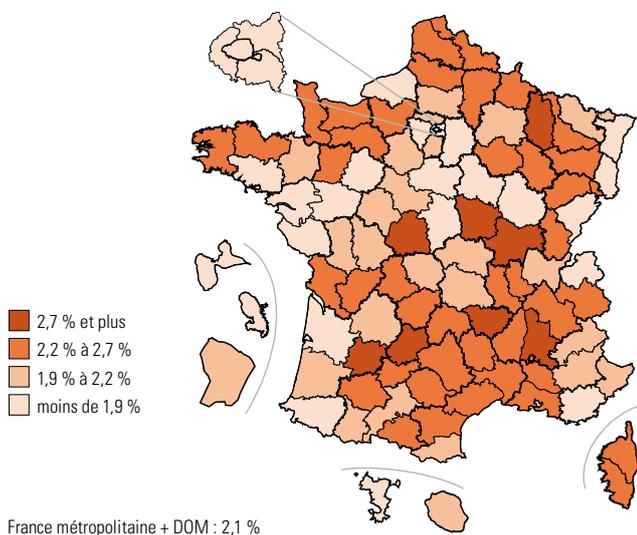
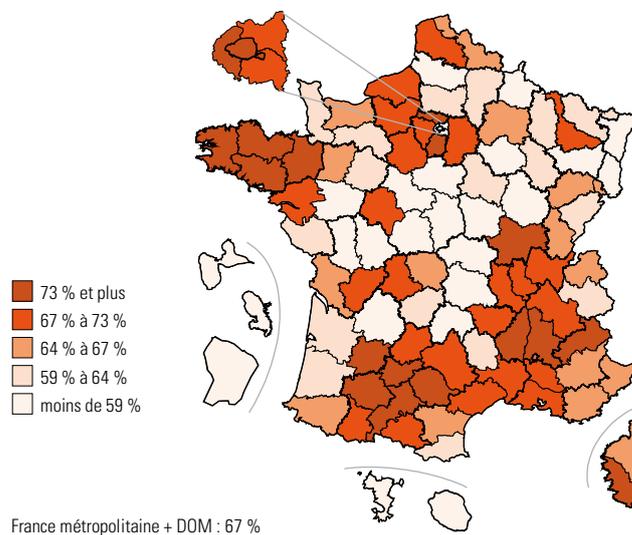


FIGURE 5 Part des élèves handicapés scolarisés dans une classe ordinaire dans le premier degré à la rentrée 2013



Sources : cartes 1 à 3 : MENESR-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2003-2004 et 2013-2014 ; carte 4 : MENESR/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et enquête 3 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré ; carte 5 : MENESR/Enquête 3 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré.

7.

LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

En dix ans, les effectifs ont augmenté au sud d'une ligne reliant l'académie de Rennes à celle de Montpellier

— À la rentrée 2013, 3 332 000 élèves suivent une formation du premier cycle du second degré. En dix ans, les effectifs de collège ont diminué de près de 39 000 élèves. L'entrée au collège de générations plus nombreuses sur les années récentes ne permet pas d'atteindre le niveau constaté en 2003, du fait de la baisse des redoublements.

— En dix ans, les départements du Nord, de l'Est et du Sud-Est ont perdu des effectifs tandis que ceux du Sud et de l'Ouest en ont gagné ▶ **FIGURE 1**. Ainsi, le département de la Haute-Marne a perdu près d'un élève sur cinq en dix ans, tandis que celui des Landes en a gagné un sur six. Dans les DOM, la Martinique a perdu un élève sur cinq sur la période.

— Les évolutions d'effectifs sont également marquées dans les départements urbains. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais et les Bouches-du-Rhône perdent environ 6 % de leurs effectifs alors que la Gironde et la Loire-Atlantique en gagnent respectivement 7 % et 10 %.

Les sections d'enseignement adapté plus fréquentes dans le Nord et au centre de la France

— Une partie des élèves de premier cycle suivent dès la sixième un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Les Segpa regroupent 94 400 élèves à la rentrée 2013, soit 2,8 % des effectifs scolarisés en premier cycle. Particulièrement rares à Paris, dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine (1,5 % des effectifs en moyenne), ces sections sont plus présentes dans les académies d'Amiens, de Lille, de Dijon et dans certains départements de l'académie d'Orléans-Tours ou de Reims ▶ **FIGURE 2**. Dans la Creuse, en Guyane et à Mayotte, les établissements du second degré accueillent plus de 5 % des élèves du premier cycle en Segpa.

Les élèves en situation de handicap sont moins scolarisés en classe ordinaire de collège dans les départements du centre de la France

— À la rentrée 2013, 76 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés en collège. Ils représentent 2,3 % de l'ensemble des élèves de premier cycle.

— En collège, les élèves en situation de handicap sont plus présents dans les départements de la Drôme, de Haute-Corse, du Tarn, de la Somme, de la Mayenne, de l'Aisne et de la Saône-et-Loire (plus de 3,5 %) ▶ **FIGURE 3**. Ils sont moins nombreux à Mayotte, en Seine-et-Marne et dans les Hauts-de-Seine (moins de 1,5 %).

— Les deux tiers des élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle). Le tiers restant fréquente une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) où il reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques (scolarisation collective). Quand il est scolarisé en Ulis, l'élève en situation de handicap suit également, dans la majorité des cas, des cours dispensés dans une classe ordinaire.

— La scolarisation en classe ordinaire concerne moins d'un élève en situation de handicap sur deux dans trois DOM (Mayotte, Guadeloupe et Guyane), ainsi que dans des départements du centre (Sarthe, Loiret, Indre, Allier) ▶ **FIGURE 4**. À l'inverse, elle concerne plus de huit élèves en situation de handicap sur dix en Lozère, Saône-et-Loire, Haute-Garonne et dans le Nord.

— Les modalités d'accueil des élèves en situation de handicap dans le premier cycle du second degré sont proches de celles observées pour le premier degré.

7. LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

FIGURE 1 Évolution des effectifs dans le premier cycle entre 2003 et 2013

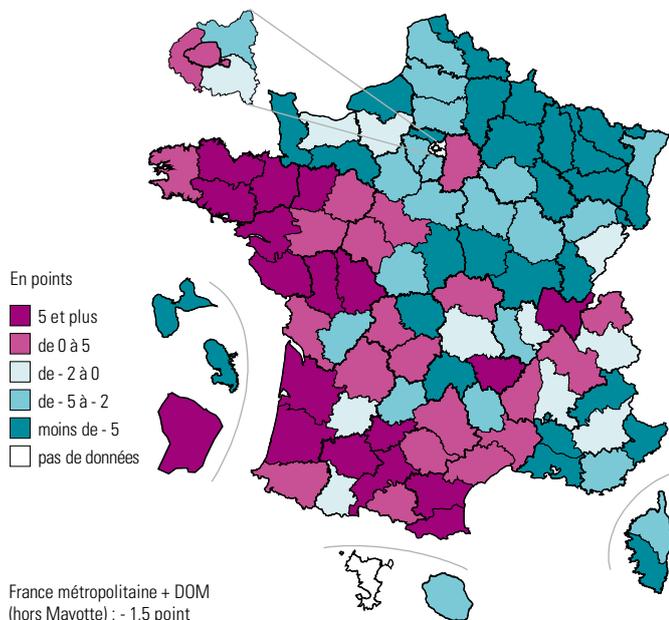


FIGURE 2 Part des élèves inscrits en Segpa à la rentrée 2013

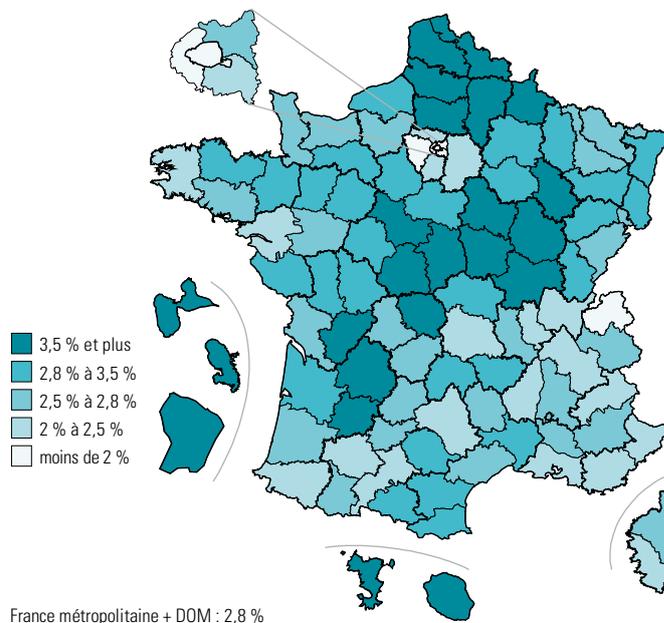


FIGURE 3 Part des élèves en situation de handicap scolarisés parmi les élèves de collège à la rentrée 2013

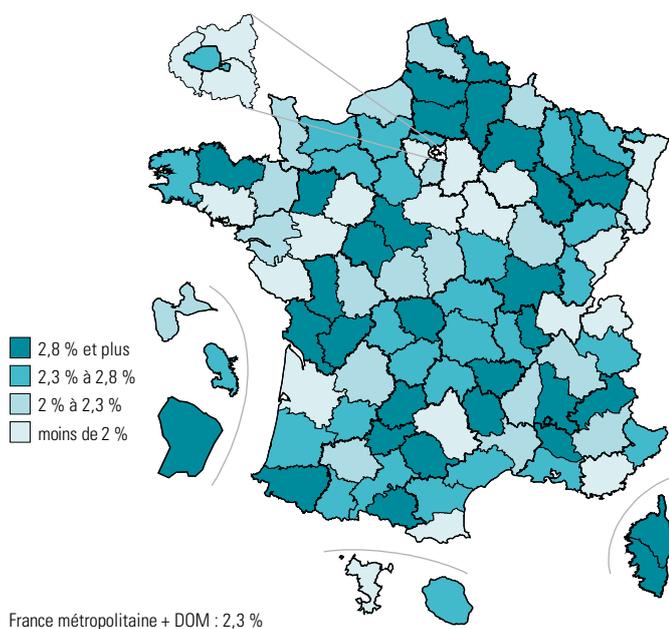
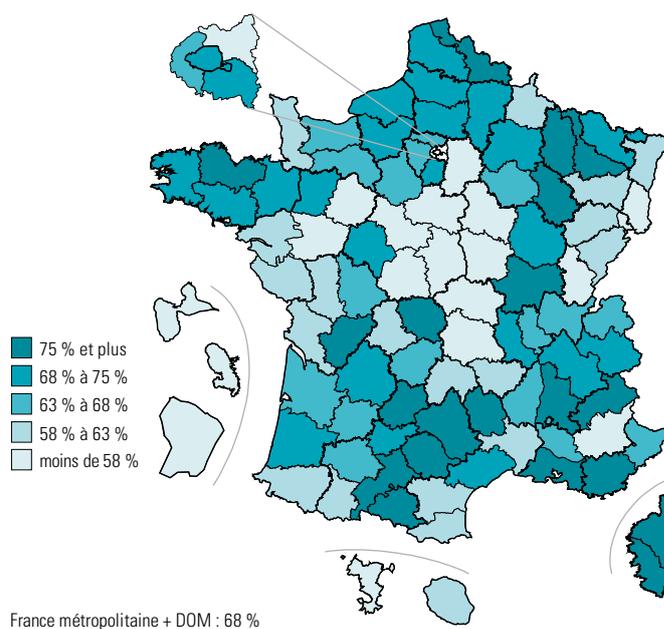


FIGURE 4 Part des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire en collège à la rentrée 2013



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité, enquête 16 sur les établissements privés hors contrat et enquête 12 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le second degré.

8.

LA SCOLARISATION DANS LE SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ

Baisse des effectifs de lycéens en dix ans dans une large moitié Nord, une progression dans cinq académies du Sud sur six

— À la rentrée 2013, 2 millions d'élèves suivent une formation de second cycle du second degré hors post-baccalauréat. Ils y préparent un baccalauréat général, technologique ou professionnel, un CAP ou un brevet de technicien (BT). Depuis la rentrée 2003, les effectifs du second cycle ont baissé de 95 900 élèves, soit - 4,3 % (hors Mayotte) ▶ **FIGURE 1**. Cette baisse est liée à l'arrivée de générations moins nombreuses dans le second cycle.

— Sur les dix dernières années, les effectifs ont augmenté de plus de 2 % dans les académies du sud de la France, à l'exception de celles d'Aix-Marseille et de la Corse. Les académies de Grenoble, Strasbourg et Versailles enregistrent également un solde positif de lycéens. À l'inverse, les académies de Besançon, Lille, Nancy-Metz, Reims et Rouen ont perdu sur la même période plus de 10 % de leurs effectifs du second cycle.

— Dans les DOM, les académies de la Guyane et de La Réunion ont davantage de lycéens et enregistrent les évolutions les plus fortes. En revanche, en Martinique, le nombre de lycéens a baissé de 20 %.

La part du second cycle général et technologique augmente dans les grandes agglomérations

— À la rentrée 2013, près de 1,5 million d'élèves sont scolarisés en second cycle général et technologique, soit 68,8 % des lycéens. La plupart des académies scolarisent entre 66 % et 72 % de leurs lycéens dans le second cycle général et technologique. Dans les académies de Paris et de Versailles, la part de l'enseignement général et technologique est supérieure à 75 % ▶ **FIGURE 3**. À l'inverse, elle représente moins de 62 % à Lille. Dans les DOM, l'enseignement général et technologique est moins fréquent : il concerne un lycéen de Guyane sur deux et six sur dix dans les autres académies d'outre-mer.

— En dix ans, la part de l'enseignement général et technologique dans le second cycle augmente de 68 % à 68,8 %. Dans les académies de Caen et de Lyon, la part du second cycle général et technologique augmente de près de trois points. À Besançon, Bordeaux, Strasbourg et Versailles, elle augmente dans une moindre mesure. À l'inverse, le second cycle professionnel s'est développé dans une dizaine d'académies, notamment en Corse ou en Guyane.

Moins d'un lycéen sur deux d'origine défavorisée dans le second cycle général et technologique à Amiens, à Lille et dans les DOM

— Dans l'ensemble des établissements du second degré, deux élèves sur trois sont issus d'un milieu favorisé, voire très favorisé. À la rentrée 2013, 52,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée inscrits dans une formation de second cycle le sont dans la voie générale ou technologique. Les académies de Rennes, Orléans-Tours, Grenoble, Lyon et Nice ainsi que Mayotte scolarisent plus de 55,5 % des élèves de condition sociale défavorisée dans le second cycle général et technologique (GT) ▶ **FIGURE 2**. Seuls les quatre autres départements d'outre-mer, l'académie de Lille et celle d'Amiens voient cette proportion rester sous la barre des 50 %.

8. LA SCOLARISATION DANS LE SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ

FIGURE 1 Évolution des effectifs de second cycle (hors post-baccalauréat) entre 2003 et 2013

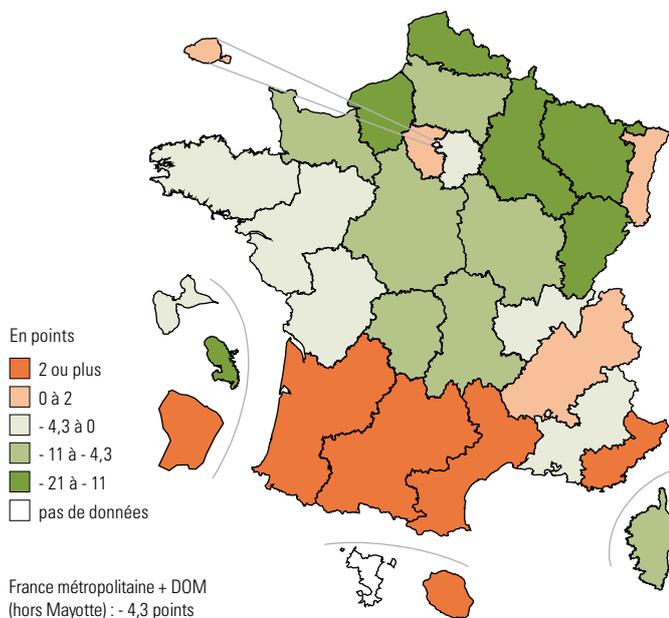


FIGURE 2 Part des élèves du second cycle d'origine sociale défavorisée scolarisés en GT à la rentrée 2013

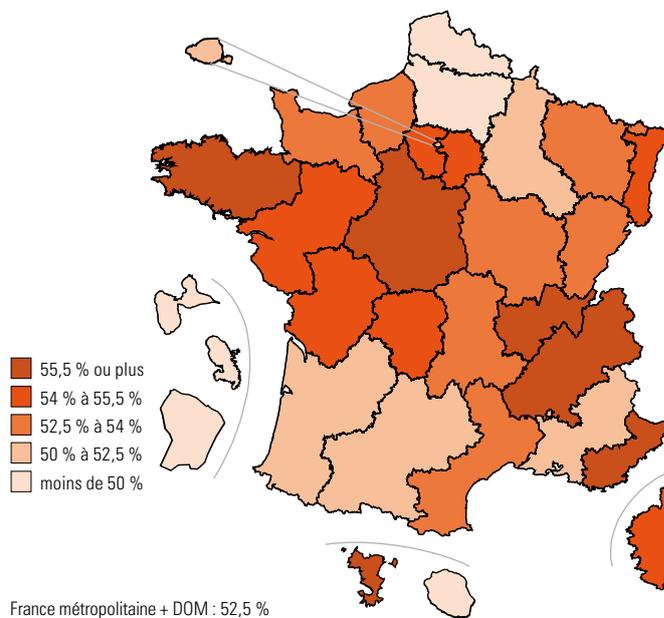
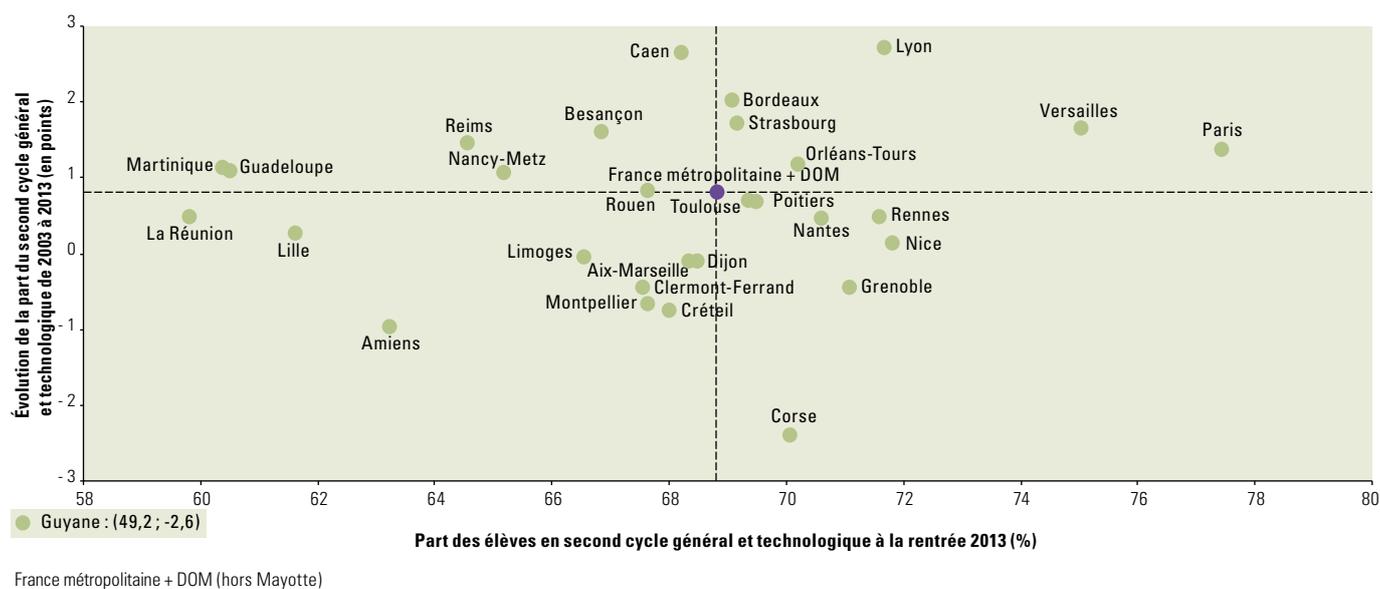


FIGURE 3 Part des élèves du second cycle général et technologique en 2013 et évolution depuis 2003



Source : MENESR-DEPP/Système d'information des élèves du second degré Scolarité.

9. LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Une part d'élèves scolarisés dans des écoles privées du premier degré stable depuis dix ans

— À la rentrée 2013, l'enseignement privé accueillait 897 400 élèves, soit 13,3 % des élèves scolarisés dans le premier degré **► FIGURE 1**. Cette proportion est sensiblement la même depuis dix ans (13,6 % en 2003).

— Cependant, les académies de Rennes et de Nantes ont plus d'un tiers de leurs effectifs scolarisés dans le secteur privé **► FIGURE 2**. Paris, Lyon, Lille, Caen et Clermont-Ferrand accueillent entre 15 % et 25 % des élèves dans une école privée. À l'inverse, les départements situés dans une diagonale Nord-Est Sud-Ouest ainsi que dans le Sud-Est sont marqués par de faibles parts d'élèves dans le privé. Seulement 5 % des élèves de l'académie de Nancy-Metz sont scolarisés dans le secteur privé.

— Depuis dix ans, la part du secteur privé dans le premier degré a baissé dans les départements situés dans la partie sud du Massif central : elle perd plus de trois points. À l'inverse, elle a augmenté dans les Bouches-du-Rhône ou dans des départements frontaliers comme les Pyrénées-Atlantiques, les Alpes-Maritimes ou le Haut-Rhin.

Davantage d'élèves dans l'enseignement privé du second degré depuis dix ans

— L'enseignement privé accueille plus d'un collégien ou lycéen sur cinq en moyenne. La part du secteur privé est proche dans les différents cycles du second degré, légèrement plus forte dans l'enseignement professionnel.

— À la rentrée 2013, la part du secteur privé dans le second degré hors post-baccalauréat est plus importante dans les académies de Lille, Paris ou Versailles, ainsi que dans les académies du Sud-Est et de l'Ouest **► FIGURE 3**. À l'inverse, elle est inférieure à la moyenne nationale dans 22 académies : celles de la Corse, Créteil, Limoges et des DOM scolarisent moins d'un collégien ou lycéen sur six.

— En dix ans, la scolarisation dans les établissements du second degré du secteur privé s'est érodée dans les académies de la Corse, de Clermont-Ferrand, de Toulouse et de la Guyane **► FIGURE 4**. Elle s'est en revanche fortement accrue dans les académies d'Aix-Marseille, Paris, Versailles et de la Martinique, où elle augmente de deux points et plus. Les académies du Nord et du Nord-Est enregistrent un renforcement sensible du secteur privé. Enfin, dans les académies de l'Ouest où la présence de l'enseignement privé est historiquement forte, la part de l'enseignement privé est restée relativement stable.

Un recrutement social favorisé dans les académies de Créteil et de Versailles, plus mixte dans les académies de Rennes et de Besançon

— Les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont en moyenne d'un milieu plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics : la proportion d'enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé sous contrat est supérieure de plus de 16 points à celle relevée dans le secteur public **► FIGURE 5**⁽¹⁾. La différence de recrutement est particulièrement forte dans le Nord, dans le pourtour du Bassin parisien et dans trois DOM. À l'inverse, elle s'estompe dans les académies de Besançon et de Rennes.

La part du privé dans l'enseignement supérieur dépend de l'offre régionale de formation

— C'est l'enseignement privé qui porte la croissance de l'enseignement supérieur depuis le milieu des années 2000. Sa part parmi l'ensemble des étudiants, toutes formations confondues, atteint désormais 18 %, soit quatre points de moins que dans l'enseignement secondaire **► FIGURE 6**.

— Comme dans le second degré, c'est dans les académies de Nantes (28 %) et de Paris (25 %) qu'elle est la plus forte. La part du privé de l'enseignement supérieur est marquée en effet par une certaine continuité entre secondaire et supérieur, en particulier pour les formations implantées en lycée (STS⁽²⁾ et CPGE⁽³⁾), mais découle également de l'offre régionale de formation. Si certaines filières de formation sont exclusivement publiques (par exemple les DUT⁽⁴⁾), d'autres (écoles de commerce ou préparant aux formations sociales), relèvent entièrement de l'enseignement privé. En métropole, Strasbourg, Besançon et la Corse ont une part du privé inférieure à 10 % : la part d'étudiants en écoles de commerce y est inférieure à 1,5 % (5,4 % en France). Enfin, quatre des cinq instituts catholiques préparent en majorité à des diplômes de type universitaire ; leurs académies d'implantation (Nantes, Paris, Lille, Lyon) sont celles où le privé est le plus représenté.

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

(2) Sections de techniciens supérieurs.

(3) Classes préparatoires aux grandes écoles.

(4) Diplômes universitaires de technologie.

9. LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

FIGURE 1 Part du secteur privé dans le premier degré à la rentrée 2013

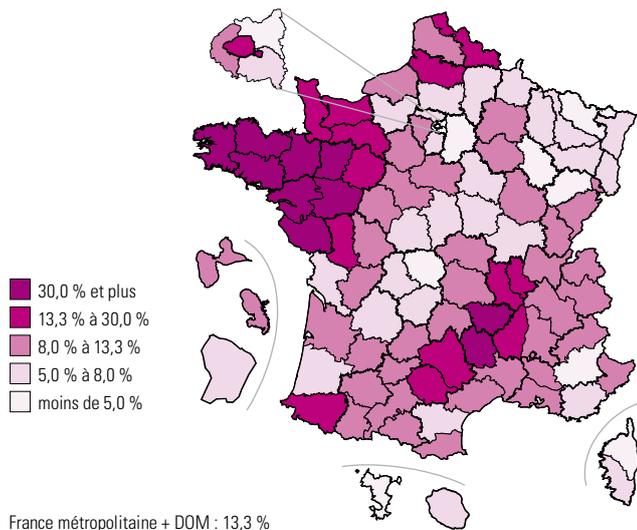


FIGURE 2 Évolution de la part du secteur privé dans le premier degré entre 2003 et 2013

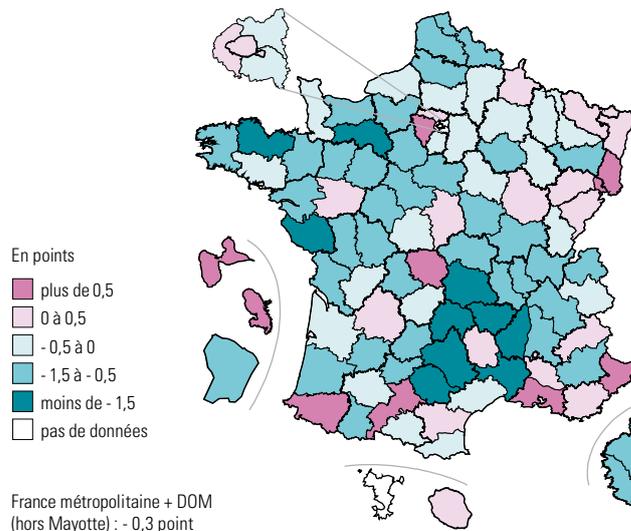


FIGURE 3 Part du secteur privé dans le second degré à la rentrée 2013

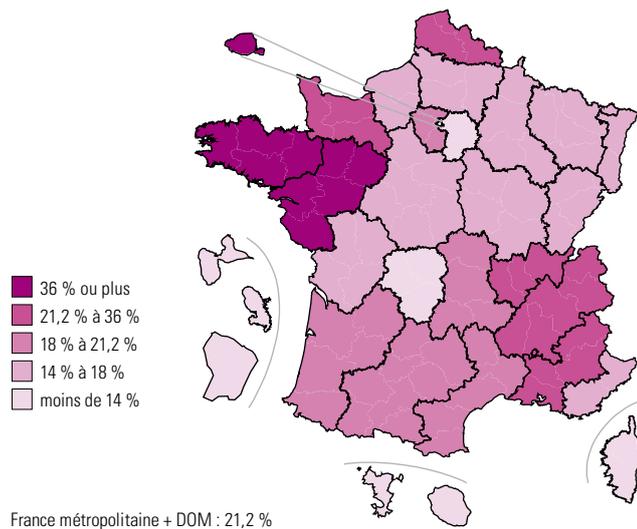


FIGURE 4 Évolution de la part du secteur privé dans le second degré entre 2003 et 2013

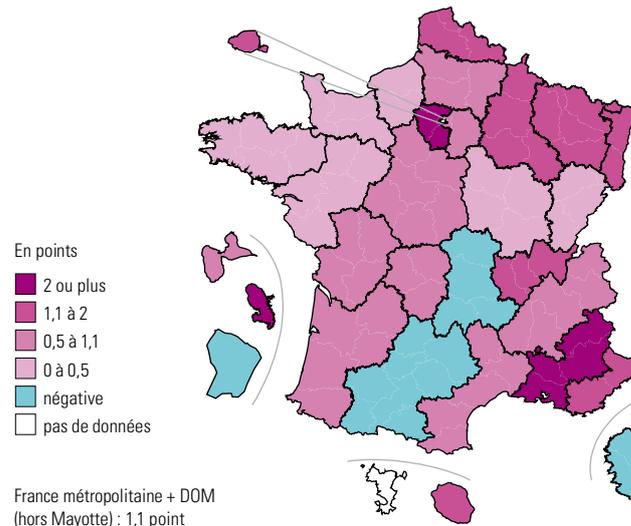


FIGURE 5 Écart entre la part de PCS favorisées dans le second degré privé sous contrat et le second degré public à la rentrée 2013

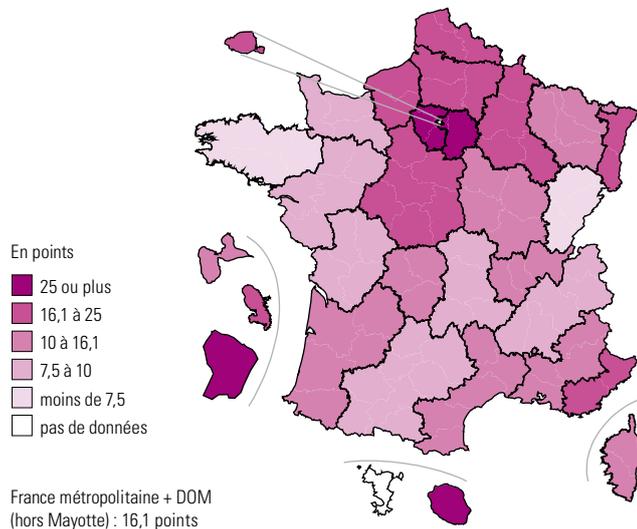
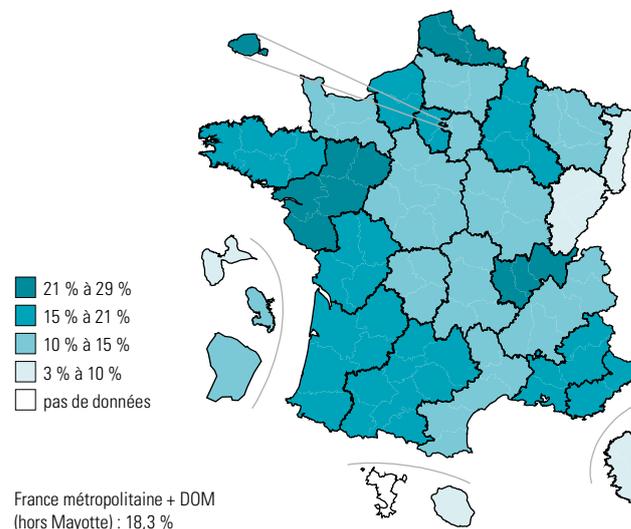


FIGURE 6 Part du secteur privé dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité pour le second degré, enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat du second degré, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, Système d'information sur les STS et CPGE Scolarité ; MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/Système d'information Sise, enquêtes écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; MAAF, MASS et MCC/Enquêtes spécifiques.

10.

LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plus du quart des étudiants se concentrent en Île-de-France

— Le choix de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel s'inscrit un étudiant n'est pas seulement local, comme c'est généralement le cas dans le secondaire : il est souvent national et même international. La taille et l'offre des académies sont très variables (fiche 11). Des contrastes importants concernent également la proportion d'étudiants de nationalité étrangère et la part d'étudiants boursiers.

— La taille des académies en termes d'effectifs étudiants est très contrastée : plus du quart (27 %) des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont 14 % à Paris ► **FIGURE 1**. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes qui accueillent, à elles quatre, 24 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent moins de 3 % des effectifs totaux.

— À Paris, 49 % de la population en formation⁽¹⁾ est inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur, ce qui confirme l'importante offre de formation de la capitale ► **FIGURE 2**. Les académies de Lyon et de Toulouse comptent également une forte concentration d'étudiants. Les DOM et la Corse, où l'offre de formation du supérieur est moins diversifiée, sont les académies qui comptent le moins d'étudiants parmi leur population en formation. Les académies de Nantes et de Lille, qui accueillent un grand nombre d'étudiants, sont dans la moyenne des académies métropolitaines quand on rapporte ce nombre d'étudiants à la population en formation, de même que Limoges qui, au contraire, accueille relativement peu d'étudiants.

Des évolutions d'effectifs étudiants très variées en dix ans

— Entre 2002 et 2012, le nombre d'étudiants passe de 2,2 millions à un peu moins de 2,4 millions, soit une augmentation de 8 %. Les effectifs ont augmenté chaque année sur cette période, sauf en 2006 et en 2007. Depuis 2010, la hausse est régulière, d'un peu plus d'un point chaque année. Les effectifs d'étudiants étrangers contribuent peu à ce dynamisme, contrairement aux années 1990.

— Les évolutions par académie sont très contrastées ► **FIGURE 3**. Elles sont extrêmes dans les DOM où l'offre de formation a très fortement évolué en dix ans. En métropole, trois académies ont perdu plus de 1 % de leurs étudiants en dix ans : Orléans-Tours, Corse et Nancy-Metz.

Dans le même temps, la hausse a été supérieure à 20 % dans les académies de Lyon et de Versailles.

Forte proportion d'étudiants étrangers dans les académies de Paris et de Créteil

— En 2012, 12 % des étudiants en France sont de nationalité étrangère. La proportion d'étudiants étrangers est très importante à Mayotte (30 %), mais inférieure à 3 % dans les autres DOM. La Guyane fait cependant exception avec une part d'étudiants étrangers proche de la moyenne nationale ► **FIGURE 4**. En métropole, la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est particulièrement élevée dans les académies de Paris (17 %), de Créteil (17 %) et de Strasbourg (16 %). Elle est très faible en Corse (6 %) ainsi que dans les académies de Caen (7 %) et de Lille (9 %).

Forte concentration de boursiers dans les DOM et dans les académies de Besançon, de Reims et d'Amiens

— Les étudiants percevant une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux se concentrent en sections de techniciens supérieurs (STS), en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et à l'université (93 %). La part des boursiers sur critères sociaux parmi les étudiants de ces trois filières est supérieure à 50 % dans les DOM ► **FIGURE 5**. Elle est également très importante dans les académies de Besançon (40 %), de Reims (42 %) et d'Amiens (45 %). C'est dans les académies de Versailles (21 %), de Paris (23 %), de Strasbourg (27 %), de Créteil (28 %) et de Lyon (28 %) que la part des étudiants boursiers est la plus faible.

— La part de boursiers dans une académie dépend de la sociologie de la population étudiante de cette académie, mais également de son offre de formation. Les académies proposant davantage de formations courtes et se situant dans les régions les plus défavorisées socialement sont celles qui accueillent le plus de boursiers sur critères sociaux. *A contrario*, les académies d'Île-de-France accueillent des étudiants d'origines plus favorisées et proposent davantage de formations longues, voire non éligibles aux bourses.

(1) Ensemble de l'enseignement supérieur, hors BTS en apprentissage.

FIGURE 1 Poids des académies dans les effectifs étudiants à la rentrée 2012

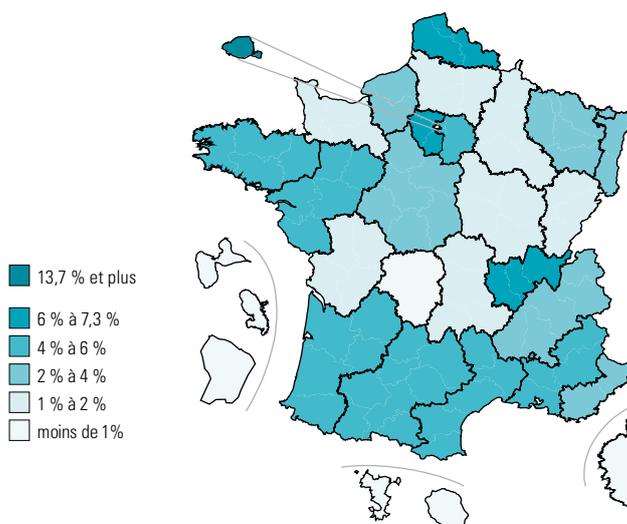


FIGURE 2 Part de la population étudiante dans l'ensemble de la population en formation à la rentrée 2011

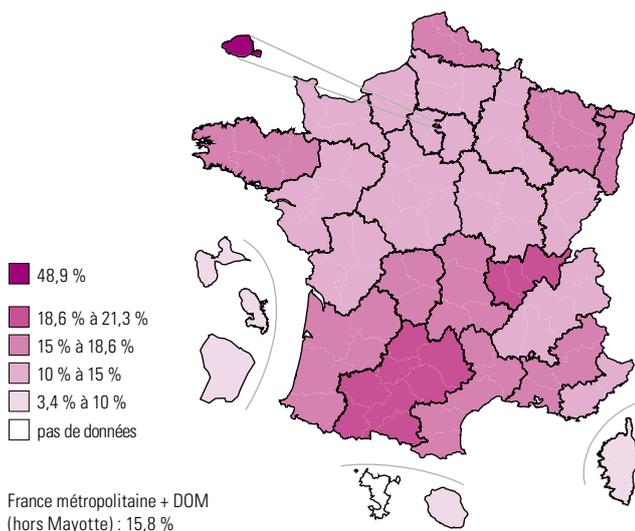


FIGURE 3 Évolution des effectifs étudiants par académie entre 2002 et 2012

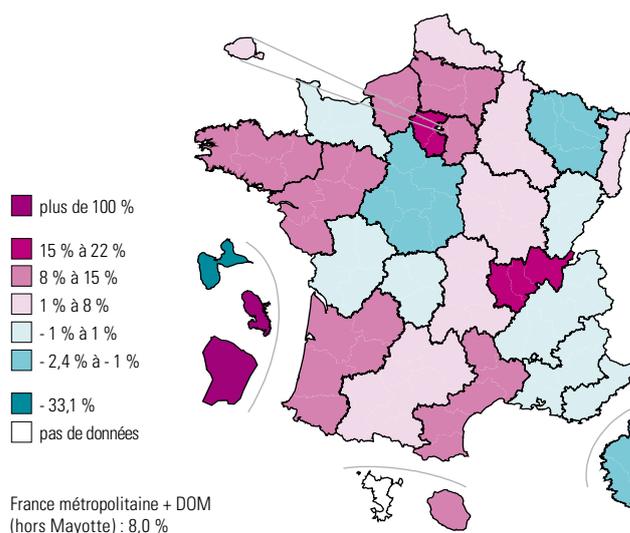


FIGURE 4 Part des étudiants de nationalité étrangère à la rentrée 2012

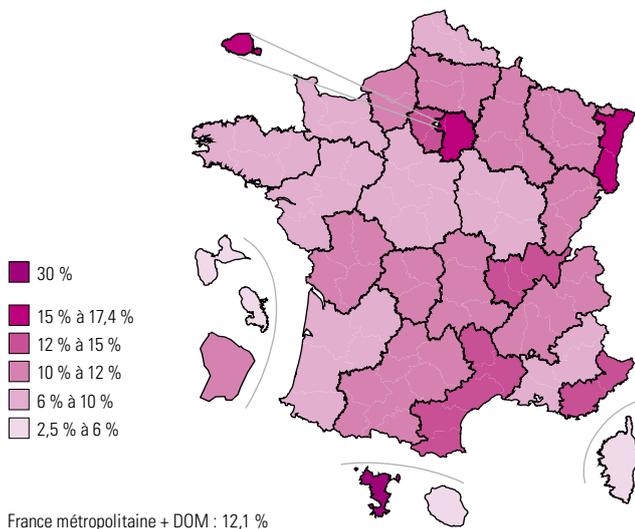
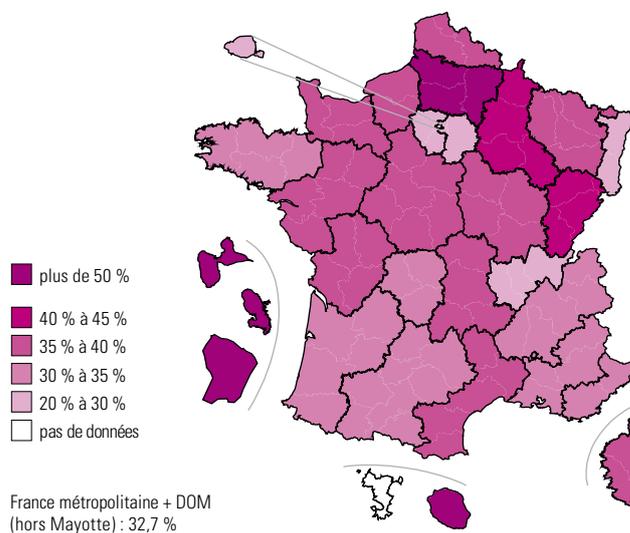


FIGURE 5 Part des étudiants à l'université, en STS ou en CPGE boursiers sur critères sociaux à la rentrée 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Sise, Enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

11.

LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE FORMATION

Singularité de l'offre de formation dans les DOM et en Corse...

— Les académies des DOM et de la Corse ont une offre de formation très différente de celle des académies métropolitaines. Ces académies proposent essentiellement des formations courtes (institut universitaire de technologie (IUT), sections de techniciens supérieures (STS)⁽¹⁾, formations paramédicales) et peu ou pas de formation d'ingénieurs ou en écoles de commerce.

— La proportion d'étudiants inscrits à l'université est inférieure à la moyenne nationale en Martinique (55 %) et plus importante en Guyane (72 %) et en Corse (75 %) ▶ FIGURE 1. En Corse, les établissements non universitaires sont peu nombreux et, en moyenne, ils ont une petite taille en termes d'étudiants.

... ainsi que dans l'académie de Paris

— Seuls 51 % des étudiants parisiens sont inscrits à l'université (contre 61 % pour la moyenne métropolitaine) et 8 % sont inscrits dans une filière courte (contre 20 % pour la moyenne métropolitaine). En revanche, l'enseignement privé (*fiche 9*) ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), y sont plus fortement présents. 8 % des étudiants de la capitale sont inscrits dans une école de commerce. L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (14 % des inscrits), mais propose également une offre de formation très diversifiée et compte un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur.

Les académies métropolitaines présentent des structures très variées

— En 2012, l'université demeure la formation la plus fréquente : 61 % des étudiants y sont inscrits. Cependant, cette part était de 62 % en 2009. Les effectifs universitaires augmentent moins vite que le nombre total d'étudiants. Selon l'académie, entre la moitié et les trois quarts des étudiants vont à l'université. Cette proportion dépasse les 70 % dans les académies de Corse, de Strasbourg, de Guyane et de Montpellier.

— Dans les académies de Limoges, de Créteil, de Corse, de Nancy-Metz, de Montpellier et de Strasbourg, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. En métropole, ce sont les académies qui comptent les plus fortes proportions d'étudiants inscrits à l'université (de 67 % à Limoges à 74 % à Strasbourg). Les écoles de

commerce et l'enseignement privé y sont peu représentés. Dans l'académie de Limoges, 30 % des étudiants sont inscrits dans une filière courte ▶ FIGURE 2.

— Dans les académies de Poitiers, de Bordeaux, de Grenoble, de Clermont-Ferrand, de Caen, d'Aix-Marseille, d'Orléans-Tours et de Dijon, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est également supérieure à la moyenne nationale (entre 63 % et 66 %). Les filières courtes sont surreprésentées dans ces académies (entre 20 % et 28 % des effectifs). La proportion des effectifs en formation d'ingénieur y est proche, mais légèrement inférieure à la moyenne des académies : de 3 % à 6 %.

— Les académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale sont les académies de Rennes, de Toulouse, de Nantes, de Lyon et de Lille. La proportion d'étudiants inscrits à l'université y est comprise entre 54 % et 63 % (moyenne nationale à 61 %). La proportion d'étudiants inscrits dans une filière courte y est comprise entre 15 % et 22 % (moyenne nationale à 20 %). À noter cependant une part relativement importante de l'enseignement privé dans ces académies.

— Dans les académies d'Amiens et de Besançon, la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieur (à l'université, dans une école d'ingénieur, etc.) est la plus élevée (12 % et 9 %) ▶ FIGURE 3. Elle est de 6 % au niveau national. Ces proportions importantes sont le résultat d'effectifs en formations d'ingénieurs dans la moyenne des académies, mais rapportés à un effectif global plus faible. Ces deux académies ont par ailleurs une forte proportion de leurs étudiants inscrits dans une filière courte et une part de l'université inférieure à la moyenne nationale.

— Dans les académies de Reims (14 %), de Rouen (10 %), de Nice (9 %) et de Versailles (9 %), c'est la part des écoles de commerce dans l'enseignement supérieur qui est la plus élevée ▶ FIGURE 4. Elle est d'à peine 6 % au niveau national. L'académie de Versailles, qui est la deuxième académie en terme de nombre d'étudiants après Paris, est celle qui compte les effectifs les plus importants d'élèves ingénieurs (14 700, soit 8 %). Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Créteil : le poids de l'université est plus fort à Créteil (68 %) qu'à Versailles (60 %) ; au contraire, la part des écoles de commerce est forte à Versailles, mais faible à Créteil, de même que les formations de CPGE.

(1) Hors apprentissage.

11. LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE FORMATION

FIGURE 1 Part des effectifs étudiants relevant de l'université en 2012

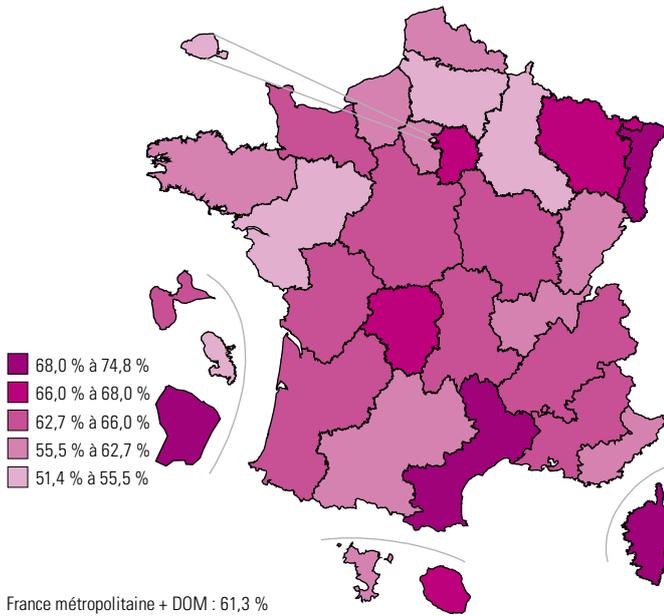


FIGURE 2 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte en 2012

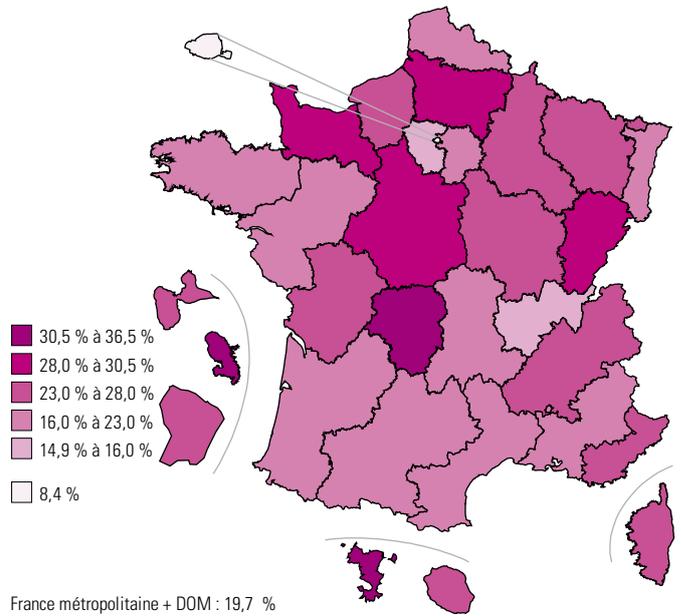


FIGURE 3 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation d'ingénieur en 2012

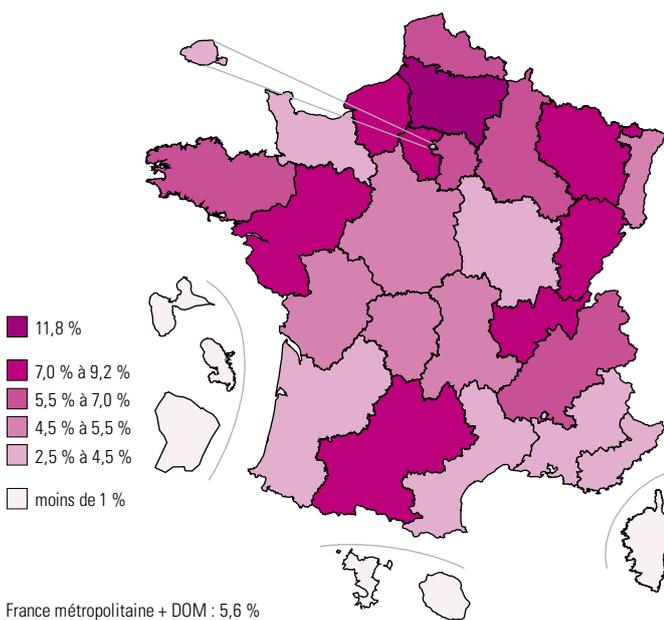
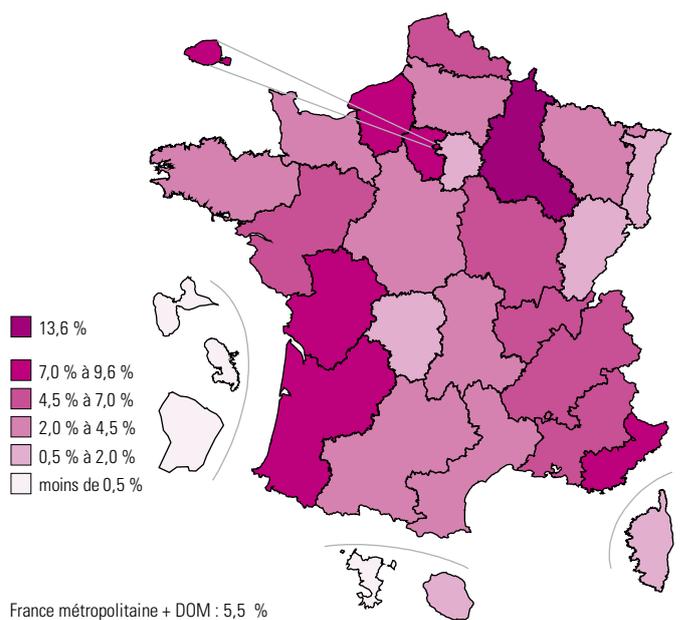


FIGURE 4 Part des effectifs étudiants relevant d'une école de commerce en 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité pour le second degré, enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat du second degré, enquête 16 auprès des établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, système d'information sur les STS et CPGE Scolarité, MENESR-DGESIP-DGRI SIES/Système d'information Sies, enquêtes écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, MAAF, MASS et MCC/enquêtes spécifiques.

12.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les réformes de l'éducation prioritaire

— La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » [Vademecum sur le programme Éclair], qui s'est substitué au dispositif RAR. Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le périmètre va évoluer, en utilisant « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages » [dossier de presse]. Les données présentées portent sur l'année 2013, avant cette refondation.

Un collégien sur cinq en éducation prioritaire

— La proportion de collégiens scolarisés dans un collège public d'éducation prioritaire (EP) en France métropolitaine et dans les DOM reste stable ▶ FIGURES 1 ET 2. À la rentrée 2005, un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens) est scolarisé dans un collège en ZEP ou en REP. Huit ans plus tard, à la rentrée 2013, la proportion de collégiens scolarisés dans un collège Éclair ou RRS reste constante (un sur cinq), mais leur nombre diminue : un peu plus de 500 000 collégiens sont scolarisés en EP.

— Entre les rentrées 2005 et 2013, les réformes successives ont légèrement modifié la carte de l'éducation prioritaire. Le pourcentage de collégiens en EP peut aussi évoluer pour des raisons démographiques. Ce pourcentage diminue dans les départements ruraux. À l'inverse, il augmente fortement pour La Réunion. Les académies d'Île-de-France, du Nord et des DOM restent celles qui concentrent le plus d'élèves en éducation prioritaire.

Un collégien sur vingt en établissement Éclair

— À la rentrée 2013, 300 collèges publics font partie du dispositif Éclair en France métropolitaine et dans les DOM ▶ FIGURE 3. Ces établissements scolarisent plus d'un collégien sur vingt (143 400 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, 37 départements, plutôt ruraux, n'ont aucun collège Éclair. Les départements qui concentrent le plus les difficultés sociales ont plus d'élèves scolarisés en Éclair. Un tiers des collèges Éclair sont concentrés dans cinq départements : le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, La Réunion et la Guyane. Ces collèges bénéficient de moyens supplémentaires (classes moins chargées, personnels supplémentaires, etc.).

Des collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

— Plus de six collégiens sur dix scolarisés en établissement Éclair ou en RRS ont des parents ouvriers ou inactifs ▶ FIGURE 4. Les départements qui scolarisent le plus de collégiens défavorisés en Éclair ou en RRS sont ceux du Nord, de l'Est, du Sud-Est et les DOM. Certains départements, comme ceux du nord de la France ou les Bouches-du-Rhône ont une forte proportion d'élèves en éducation prioritaire, très souvent de milieu défavorisé. Dans d'autres cas, la proportion d'élèves en éducation prioritaire est forte, mais ces élèves paraissent moins défavorisés que la moyenne (Paris, la Nièvre ou la Corse).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Dossier de presse : Refonder l'éducation prioritaire – Dossier de présentation – Jeudi 16 janvier 2014.
- « L'éducation prioritaire – État des lieux », *Note d'information*, n° 13-07, MEN-DEPP, mai 2013.
- « Les réseaux "ambition réussite" – État des lieux en 2006-2007 », *Note d'information*, n° 09-09, MEN-DEPP, mai 2009.
- *Programme Éclair*, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Paris, 2011.

FIGURE 1 Proportion de collégiens en ZEP ou en REP à la rentrée 2005

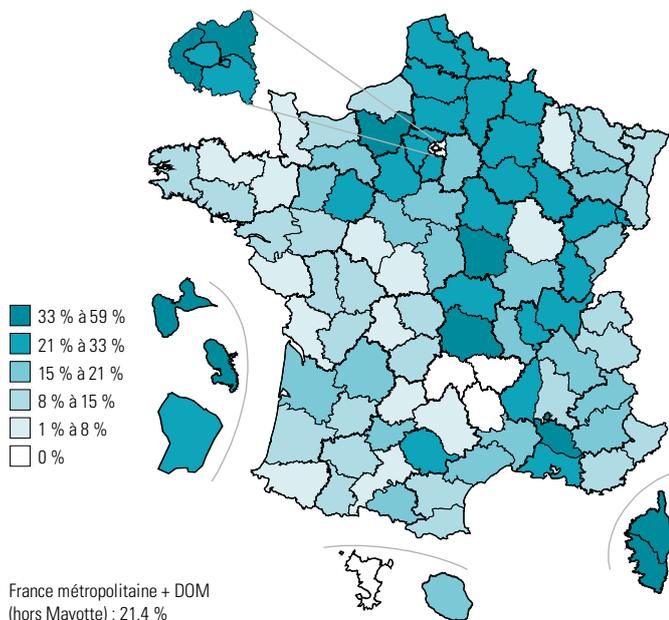


FIGURE 2 Proportion de collégiens en Éclair et en RRS à la rentrée 2013

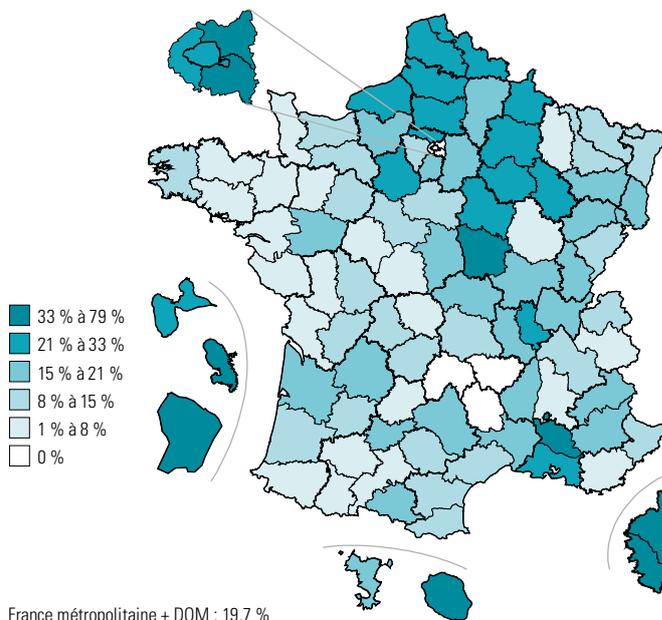


FIGURE 3 Nombre de collèges Éclair et proportion de collégiens en Éclair à la rentrée 2013

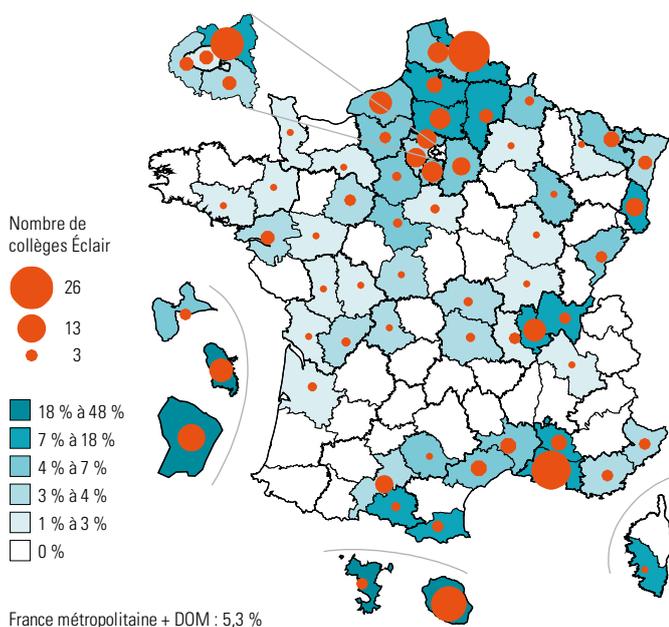
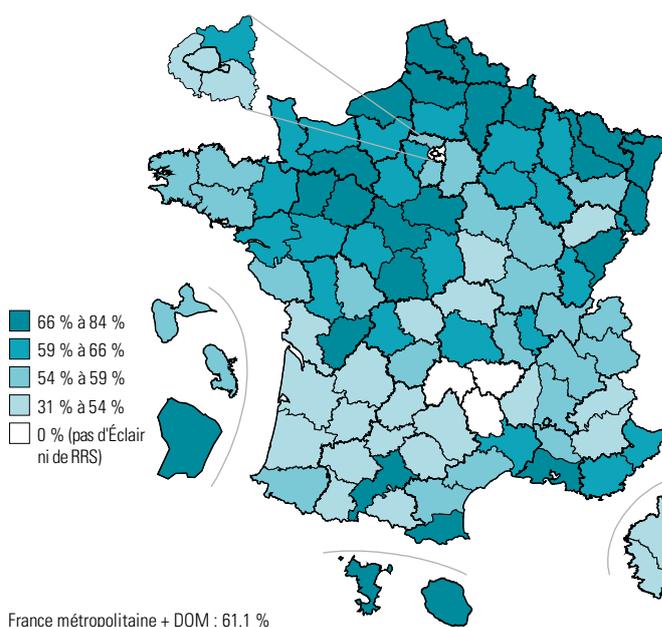


FIGURE 4 Proportion de collégiens en Éclair ou en RRS enfants d'ouvriers et d'inactifs à la rentrée 2013



Sources : MENESR-DEPP/Système d'Information Scolarité et Base centrale des établissements (BCE).

13.

L'APPRENTISSAGE

Une augmentation des effectifs nettement moins soutenue

— En 2012, les effectifs d'apprentis s'établissent à 438 100, en augmentation par rapport à 2008 (2,5 %), mais à un rythme nettement moins soutenu que pendant la période 2003-2008 (18,1 %). Sur la même période, le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans recule de 1,7 %.

— Depuis 2008, les effectifs d'apprentis ont diminué dans une dizaine d'académies. Cette baisse est supérieure à 10 % à Aix-Marseille et à Dijon ▶ **FIGURE 1**.

— En 2012, la part des apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans est plus importante dans les académies de Poitiers, Besançon, Paris, Orléans-Tours, Nantes, Strasbourg et Caen ▶ **FIGURE 2**. Cette part varie entre 2 % et 7 % selon l'académie avec une évolution de plus ou moins 1 point entre 2008 et 2012. Les augmentations ou baisses de la part de l'apprentissage sont liées à celles du nombre d'apprentis et non à la démographie, sauf dans les académies de Reims et de Nancy-Metz où la part de l'apprentissage augmente alors que les effectifs d'apprentis baissent.

Baisse des effectifs dans l'enseignement secondaire

— L'enseignement secondaire accueille une part importante des apprentis puisqu'en 2012, sept apprentis sur dix préparent une formation de niveau IV et V. Toutefois, entre 2008 et 2012, ces effectifs diminuent dans pratiquement toutes les académies : avec les plus fortes baisses à Dijon, Paris et Aix-Marseille (entre - 15 % et - 18 %). Seules trois académies enregistrent une hausse : la Guyane, la Guadeloupe et la Corse ▶ **FIGURE 3**. Le contexte économique difficile à partir de mi-2008 et la mise en place de la réforme de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2009 (suppression des BEP en deux ans au profit du baccalauréat en trois ans) ont pu freiner les entreprises à engager un apprenti.

Hausse des effectifs dans le supérieur, dans toutes les régions

— Toutes les académies voient leurs effectifs d'apprentis de l'enseignement supérieur augmenter. Cette hausse est d'au moins 50 % dans sept académies ▶ **FIGURE 4**. L'apprentissage doit donc sa croissance aux formations du supérieur.

— Dans les académies de Paris et de Versailles, plus d'un apprenti sur deux relève du supérieur, alors que les académies de Mayotte, Clermont-Ferrand, Caen, Dijon, Nice et Limoges ont un cursus en apprentissage de niveau IV et V particulièrement développé : au moins quatre apprentis sur cinq ▶ **FIGURE 5**.

Des disparités importantes entre académies en matière d'apprentissage dans le second cycle professionnel

— Dans les académies de Corse, Strasbourg, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Nantes et Nice, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est très élevé : au moins 35 % ▶ **FIGURE 6**. En revanche, dans les académies des DOM et de Lille, cette proportion demeure la plus faible. Cela traduit un engagement différent en matière de développement de l'apprentissage, mais tient aussi à l'environnement économique local et à la capacité des entreprises d'accueillir des apprentis.

FIGURE 1 Évolutions des effectifs d'apprentis entre 2008 et 2012

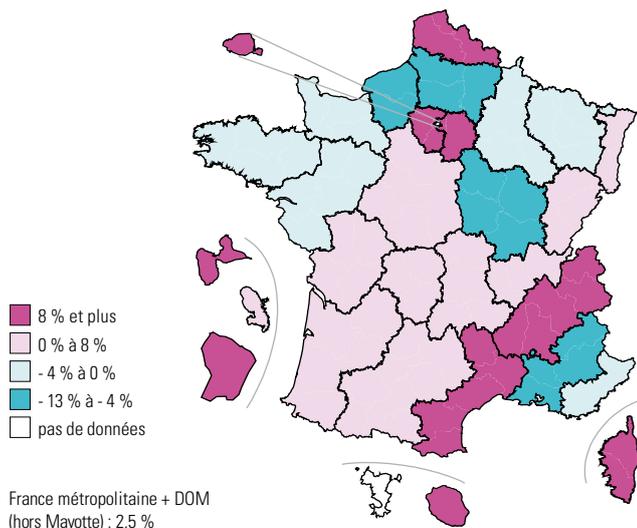


FIGURE 2 Part de l'apprentissage chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans en 2012 et son évolution entre 2008 et 2012

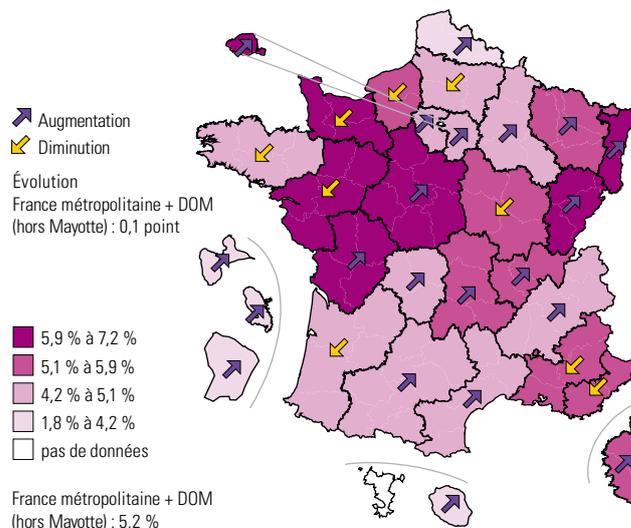


FIGURE 3 Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux IV et V entre 2008 et 2012

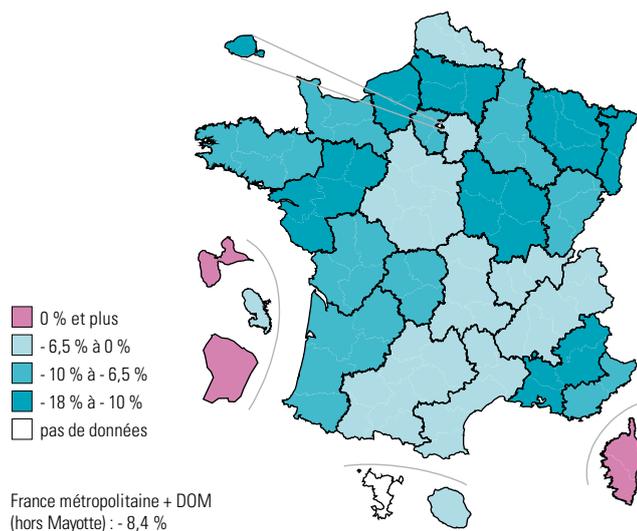


FIGURE 4 Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux I, II et III entre 2008 et 2012

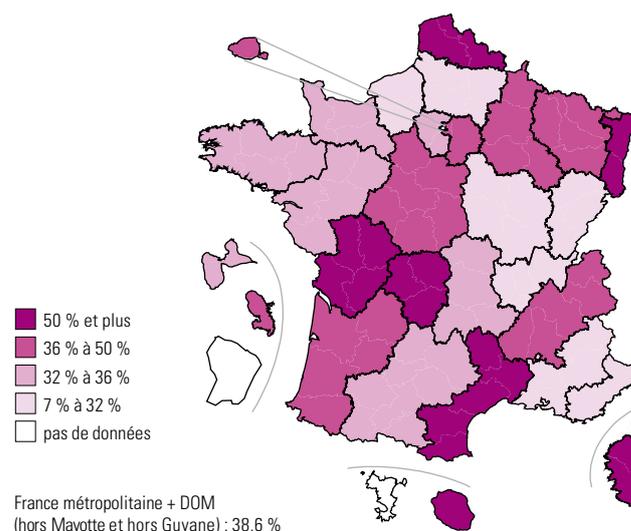


FIGURE 5 Part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage en 2012

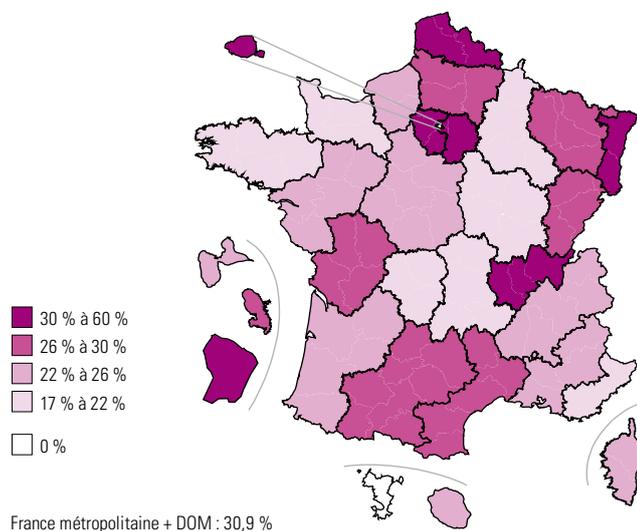
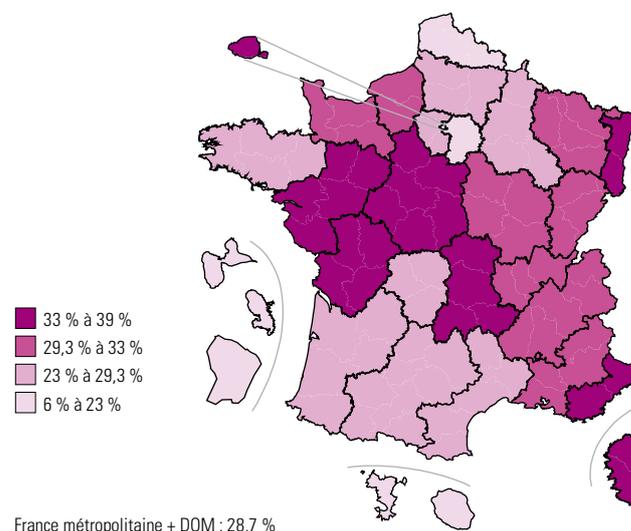


FIGURE 6 Part de l'apprentissage dans les formations professionnelles de niveaux IV et V en 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Sifa, système d'information Sifafran ; Ministère en charge de l'agriculture/Système d'information Safran ; Insee-DEPP pour la population par âge.

14.

LA TAILLE DES ÉCOLES

Des écoles dans presque tous les cantons

— La quasi-totalité des cantons possède au moins une école en 2013. D'un côté, 20 % des écoles comprennent deux classes ou moins et accueillent 6 % des élèves du premier degré, soit 374 200 élèves. À l'opposé, 23 % des écoles comptent huit classes ou plus et scolarisent 3 109 700 élèves, soit près de la moitié des élèves.

Les écoles de deux classes ou moins sont situées dans une large diagonale de la France

— Les « petites » écoles sont nettement plus nombreuses en zones rurales (44 % des écoles) qu'en zones urbaines (6 %). Les cantons de la région Île-de-France, de l'ouest de la France, du pourtour méditerranéen ainsi que ceux d'une grande partie de la région Rhône-Alpes comptent peu d'écoles de deux classes ou moins ▶ FIGURE 1. Soixante-dix cantons n'ont que des écoles comprenant deux classes ou moins. En Corse, dans l'Aveyron, dans les Hautes-Alpes et en Ardèche, plus de 15 % des cantons ne comptent que des « petites » écoles.

— À l'opposé, les écoles de huit classes ou plus sont davantage présentes en zones urbaines (un tiers des écoles), mais ne représentent que 5 % des écoles rurales ▶ FIGURE 2. Dans 20 cantons métropolitains, la totalité des écoles comporte huit classes ou plus. La Meuse et les Hauts-de-Seine sont les départements où les cantons comportant uniquement des « grandes » écoles sont sur-représentés (6 % des cantons).

Beaucoup d'écoles par canton, mais peu d'élèves par école dans le Nord et dans l'Est

— À la rentrée 2013, un canton compte en moyenne treize écoles ▶ FIGURE 3. Les disparités géographiques sont importantes : 14 % des cantons ont entre une et cinq écoles, en particulier dans l'académie de Limoges où près de quatre cantons sur dix ont moins de cinq écoles. À l'inverse, moins de 1 % des cantons en compte plus de quarante. Les cantons du nord et de l'est de la France, de la vallée du Rhône et du pourtour méditerranéen ainsi que de la Bretagne-Sud et de la Loire-Atlantique se caractérisent par un grand nombre d'écoles.

— Une école scolarise 129 élèves en moyenne à la rentrée 2013 (210 élèves dans les DOM). Dans les académies de Strasbourg, Nancy-Metz, Amiens, Lille et Rouen, le nombre d'écoles par canton est relativement important, alors que le nombre moyen d'élèves par école est faible ▶ FIGURE 4. Il y a donc beaucoup d'écoles accueillant un petit nombre d'élèves. Dans les zones peu peuplées, comme le centre de la France, le nombre moyen d'élèves par école est faible.

Des écoles de taille importante dans les DOM

— Les cantons des DOM comptent peu de « petites écoles » : plus de trois quarts d'entre eux n'ont aucune école de deux classes ou moins. À l'inverse, les écoles de huit classes ou plus représentent plus de la moitié des écoles. Seulement 15 % des cantons n'ont aucune école de huit classes ou plus.

— La Martinique est le département où le nombre de cantons sans « petites » écoles est le plus important (91 % des cantons). La Guyane et La Réunion comptent la plus grande part d'écoles de grande taille (respectivement 78 % et 64 % des écoles).

14. LA TAILLE DES ÉCOLES

FIGURE 1 Part des écoles de deux classes et moins (public + privé) par canton à la rentrée 2013

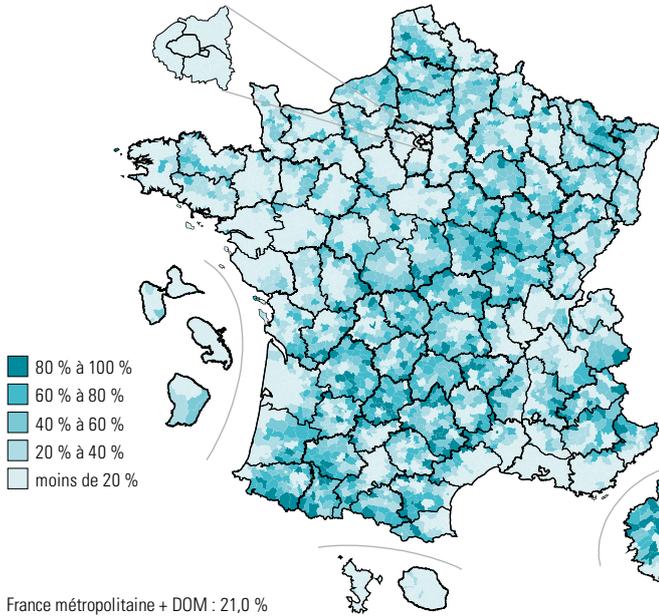


FIGURE 2 Part des écoles de huit classes et plus (public + privé) par canton à la rentrée 2013

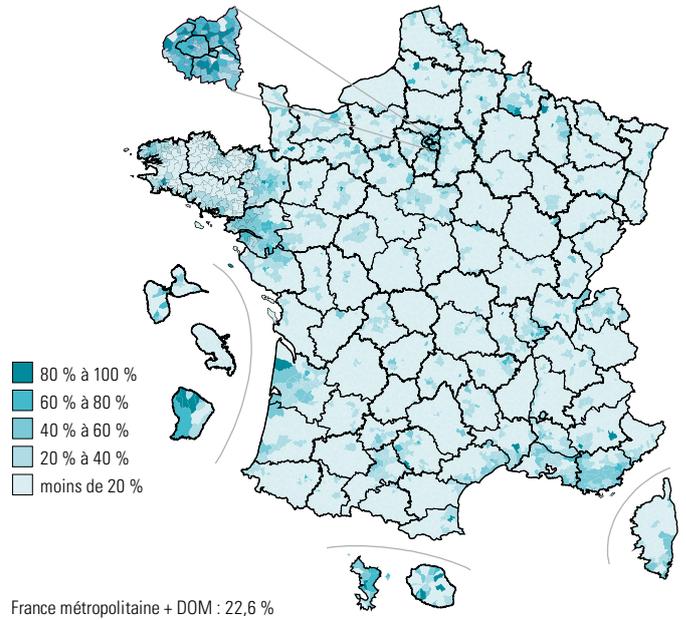


FIGURE 3 Nombre d'écoles (public + privé) par canton à la rentrée 2013

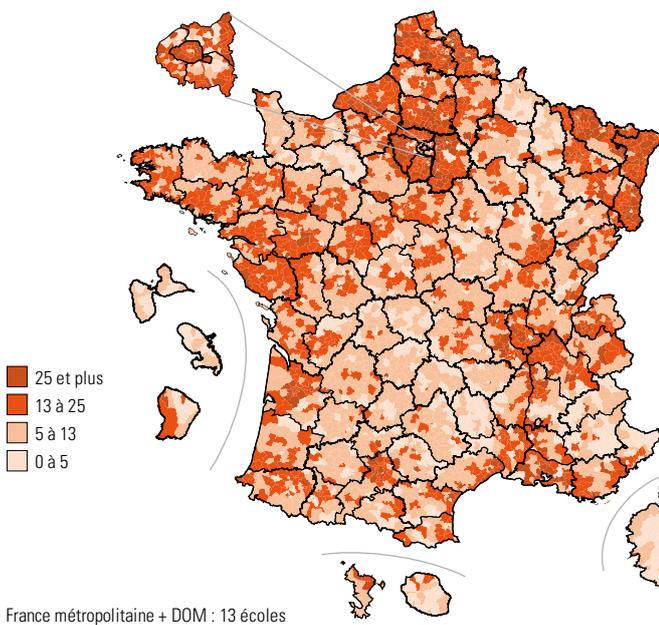
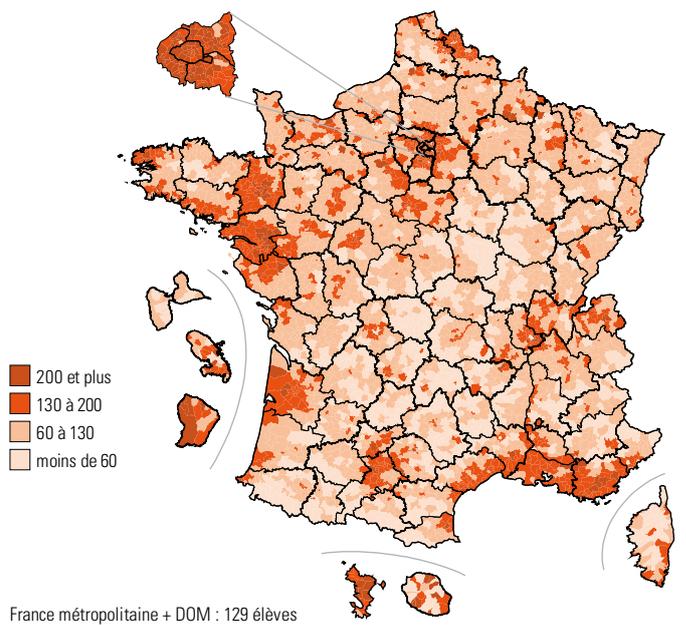


FIGURE 4 Nombre moyen d'élèves par école (public + privé) par canton à la rentrée 2013



Source : MENSR-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2013-2014.

15.

LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

Des « petits » collèges dans le centre de la France et des « gros » au bord de la Méditerranée

— Un peu plus de 7 000 collèges accueillent 3,3 millions d'élèves⁽¹⁾. Les établissements du second degré sont cinq fois moins nombreux que les écoles, mais reçoivent presque autant d'élèves.

— En dix ans, on compte une cinquantaine de collèges supplémentaires. En 2013, un collège regroupe en moyenne 465 élèves contre 475 à la rentrée 2003. Un sur six scolarise moins de 250 collégiens, et un sur dix plus de 750. Depuis 2003, la proportion de collèges de moins de 250 élèves a perdu deux points, celle des collèges de plus de 750 élèves en a perdu trois. Les trois quarts des collèges sont de taille moyenne ; ils sont majoritaires dans toutes les académies excepté dans celle de Clermont-Ferrand où près de la moitié des collèges compte moins de 250 élèves. Les « petits » collèges sont plus souvent situés dans les départements du centre la France : dans le Cantal et dans la Creuse, sept collèges sur dix comptent moins de 250 élèves à la rentrée 2013 ▶ FIGURE 1.

— Un département sur quatre n'a aucun collège de grande taille. Les collèges de grande taille sont situés près des grandes agglomérations ou autour du littoral méditerranéen. C'est dans les DOM qu'ils sont les plus nombreux ▶ FIGURE 2.

Les « gros » LEGT dans les départements littoraux ou périurbains

— Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la situation est sensiblement différente : 2 616 lycées scolarisent un peu plus de 1,7 million d'élèves. Le nombre de lycéens est resté stable entre 2003 et 2013 ; on dénombre huit lycées supplémentaires. En moyenne, un lycée accueille 652 élèves. Les LEGT sont de plus petite taille dans les départements du centre et de l'est de la France ainsi que dans ceux aux limites des Alpes. Dans l'Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées, deux LEGT sur trois sont de petite taille ▶ FIGURE 3. À la rentrée 2013, 37 départements n'ont aucun LEGT de plus de 1 500 élèves. Sont concernés les départements du centre et de l'est de la France ainsi que plusieurs départements du nord de la France.

— Les départements comptant des LEGT de grande taille se situent dans des zones de forte densité urbaine comme le littoral méditerranéen ou la côte aquitaine, ainsi que dans des zones périurbaines comme l'Eure-et-Loir, le Loiret ou l'Indre-et-Loire ▶ FIGURE 4.

Des lycées professionnels de moindre taille

— Les lycées professionnels (LP) sont de taille réduite par rapport aux LEGT : 1 562 établissements accueillent 470 000 élèves à la rentrée 2013, soit une moyenne de 323 élèves par LP contre 333 en 2 000. Ces dix dernières années, face à une baisse significative des effectifs, le nombre de lycées professionnels a diminué (- 152 établissements), au profit des lycées polyvalents comptabilisés avec les LEGT, où sont scolarisés près d'un tiers des élèves suivant une formation professionnelle. Près d'un lycée professionnel sur trois scolarise moins de 200 élèves ▶ FIGURE 5. Dans les départements du Centre, du Grand Ouest et dans l'est de la France, ainsi que sur le littoral méditerranéen, cette proportion dépasse les 40 %.

— À l'inverse, un département sur deux ne compte aucun LP de grande taille. Outre les DOM, ces lycées se situent dans la moitié nord de la France, notamment dans les Ardennes, et dans l'extrême Sud-Est, comme en Corse ou dans les Alpes-de-Haute-Provence ▶ FIGURE 6.

(1) Les conditions d'accueil des élèves et leur amélioration, favorables à la réussite scolaire des enfants, se mesurent également par la taille des établissements qu'ils fréquentent. On s'intéresse ici aux situations extrêmes. D'un côté, les « gros » établissements, plus nombreux en zone urbaine où les concentrations de population sont importantes, proposent souvent une gamme élargie, voire complète, d'offre de formation. De l'autre, les « petits » établissements permettent de maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales ou en voie de dépeuplement.

15. LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

FIGURE 1 Proportion de collèges de moins de 250 élèves à la rentrée 2013 (public + privé)

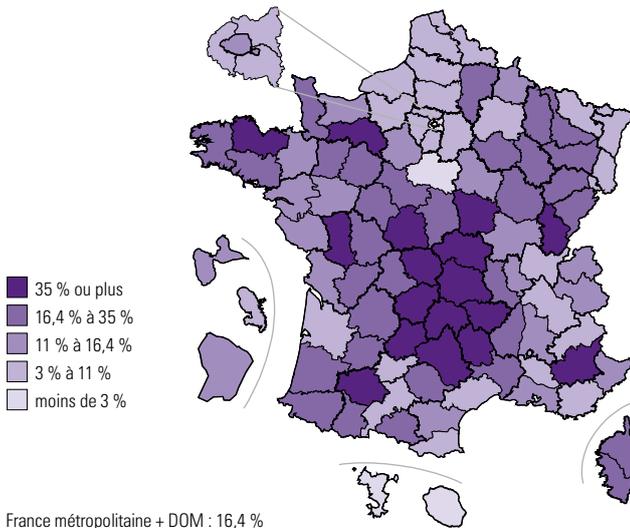


FIGURE 2 Proportion de collèges de 750 élèves ou plus à la rentrée 2013 (public + privé)

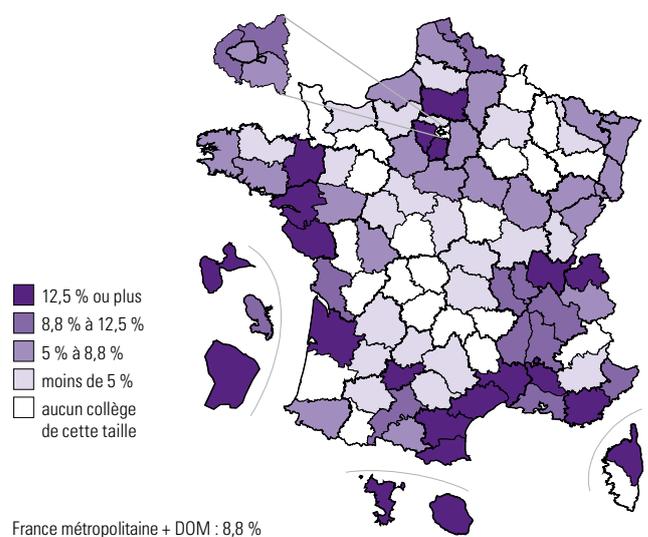


FIGURE 3 Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de moins de 500 élèves à la rentrée 2013 (public + privé)

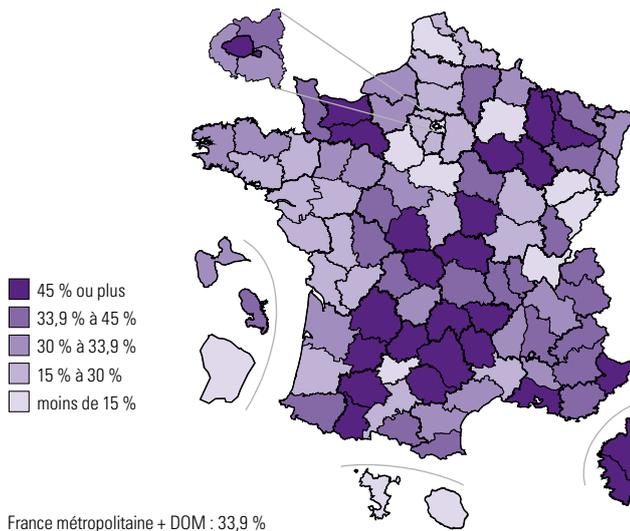


FIGURE 4 Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de 1500 élèves ou plus à la rentrée 2013 (public + privé)

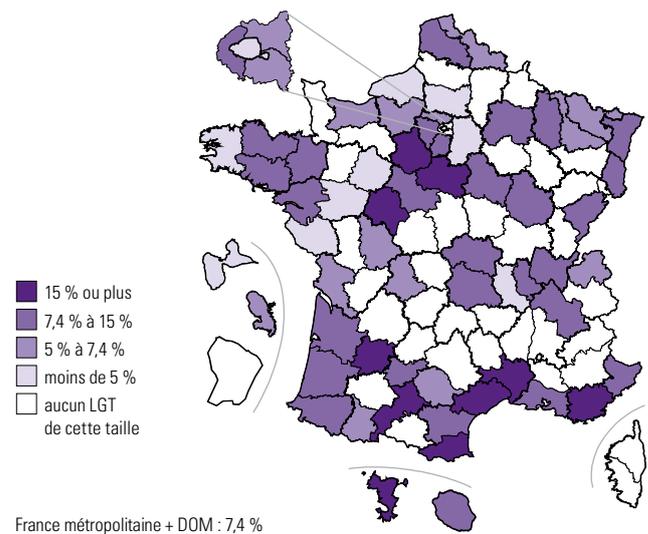


FIGURE 5 Proportion de lycées professionnels de moins de 200 élèves à la rentrée 2013 (public + privé)

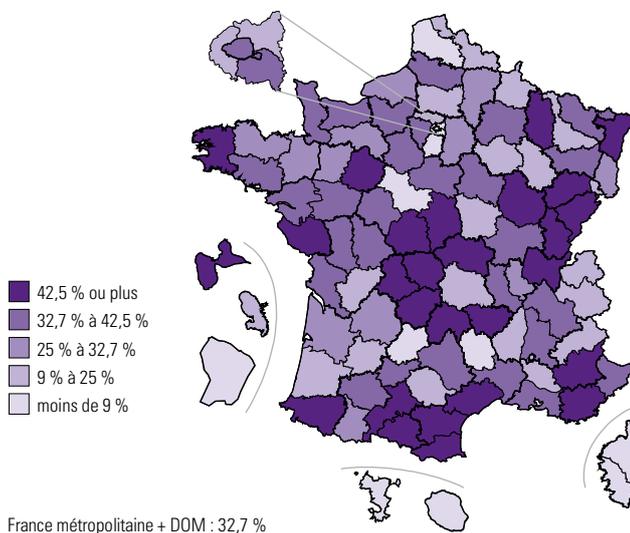
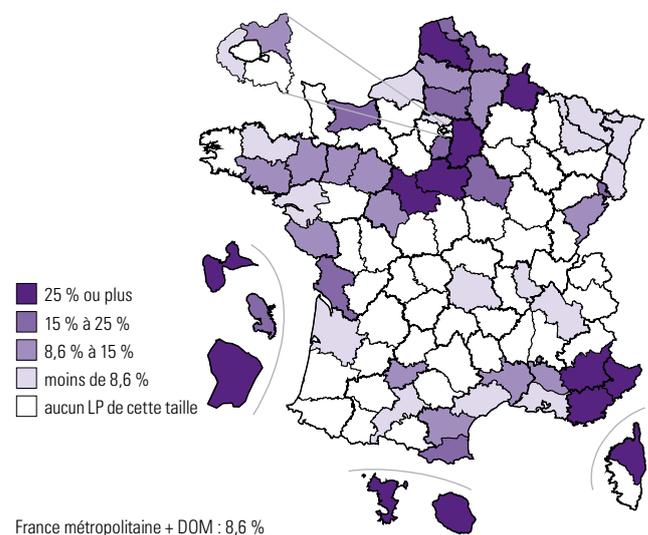


FIGURE 6 Proportion de lycées professionnels de 600 élèves ou plus à la rentrée 2013 (public + privé)



Sources : MENESR DEPP/Système d'Information Scolarité, enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat.

16.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Un faible taux d'occupation des capacités d'accueil dans le Nord-Est et le Centre

— Le nombre d'élèves scolarisés rapporté à la capacité d'accueil déclarée par les chefs d'établissement (voir *méthodologie*) représente une mesure de la qualité de l'accueil des collégiens ou lycéens dans leur établissement.

— En 2012-2013, les collèges déclarant un taux d'occupation de plus de 85 % se situent essentiellement dans les académies du sud-ouest de la France, mais également dans celles d'Orléans-Tours et des DOM ▶ **FIGURE 1**. Dans les départements de l'Ain et de Vendée, le taux atteint 90 %. À l'inverse, ce taux d'occupation moyen est inférieur à 70 % dans des départements ruraux formant un axe allant de l'Est vers le centre de la France, notamment dans la Creuse (58 %).

— Les disparités spatiales existent également pour les lycées ▶ **FIGURE 2**. Les académies du Sud, de l'Île-de-France ainsi que des DOM ont des taux d'occupation moyens supérieurs à 80 %. À l'opposé, ils sont inférieurs à 70 % à Limoges, plus faiblement urbanisée, mais aussi pour les académies du Nord-Est, en déclin démographique.

Un fort taux d'encombrement au sol pour les établissements de l'académie de Paris

— Le taux d'encombrement permet d'appréhender l'importance de la surface bâtie au sol par rapport à la surface non bâtie des établissements (cours, terrains de sport, etc.). Il dépend de la surface cadastrale allouée aux établissements, mais aussi parfois de la période de construction. Par exemple, les lycées datant des décennies 1960 et 1970 bénéficient généralement de plus d'espaces non bâtis que les autres.

— Ce taux d'encombrement est particulièrement élevé à Paris où il s'élève à 50 % pour les collèges et à 66 % pour les lycées. La surface cadastrale y est environ cinq fois inférieure à la moyenne nationale et l'espace non bâti plus restreint que la surface bâtie au sol.

— Pour l'ensemble des collèges, cet indicateur se situe en moyenne à 25 % ▶ **FIGURE 3**. Il est supérieur à 27 % dans la plupart des départements de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes et du sud de la France. Inversement, il est inférieur à 22 % dans les collèges de départements ruraux de l'Ouest, du Nord-Est et du Centre.

— Les lycées ont un taux d'encombrement au sol légèrement plus élevé (27 %) ▶ **FIGURE 4**. Il est supérieur à 30 % pour les académies de Nice, de Strasbourg et de la Guyane qui disposent de surfaces cadastrales moyennes inférieures au niveau national. À l'opposé, le taux d'encombrement des lycées s'établit à moins de 24 % pour les académies de Dijon, Rennes, Nantes, Amiens et Limoges qui bénéficient de surfaces cadastrales et d'espaces non bâtis importants. Dans ces académies, à l'exception toutefois d'Amiens, plus de la moitié des lycées ont été édifiés dans les années 1960 et 1970 (plus de 57 % à Rennes et Nantes contre 40 % au niveau national).

Les établissements des académies de l'Île-de-France sont faiblement équipés d'internats

— En 2012-2013, 56 % des lycées sont dotés d'un internat contre seulement 5 % des collèges. Des différences de grande ampleur sont observées dans le premier cycle ▶ **FIGURE 5**. Dans un département sur cinq, on ne compte aucun internat dans les collèges publics. D'autres départements en ont très peu, en particulier en Île-de-France. En revanche, la part des collèges dotés d'internat est nettement supérieure à la moyenne nationale (plus de 15 %) dans des départements se situant principalement dans le centre-sud de la France (environ cinq collèges sur six en Lozère et plus de deux collèges sur cinq dans l'Aveyron, le Cantal et la Corrèze).

— Ce contraste est également sensible au niveau du second cycle. Ainsi, les lycées des académies à forte densité urbaine de l'Île-de-France sont peu équipés en internats (moins de 13 %) à l'inverse des académies de Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Poitiers, et de Corse (plus de 84 %) qui comptent des départements davantage ruraux ▶ **FIGURE 6**.

FIGURE 1 Taux d'occupation dans les collèges publics en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)

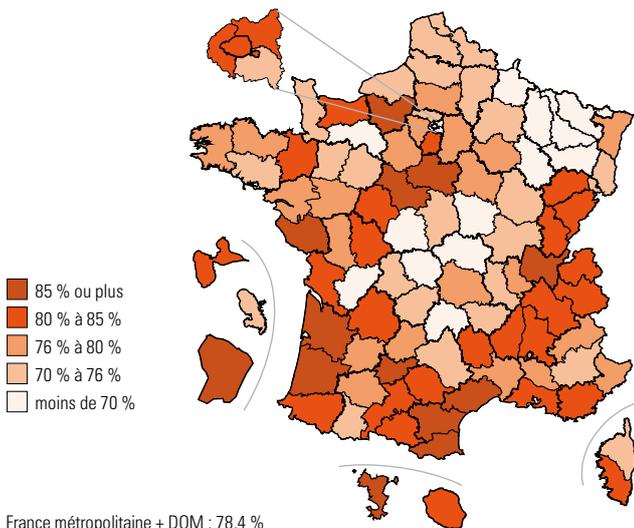


FIGURE 2 Taux d'occupation dans les lycées publics en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)

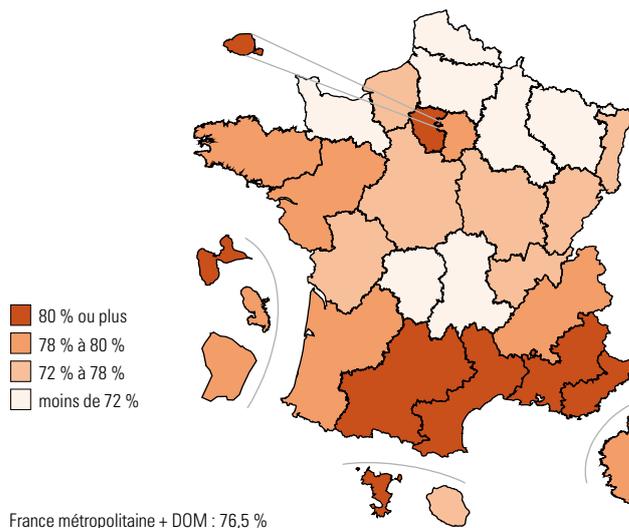


FIGURE 3 Taux d'encombrement (surface bâtie/surface cadastrale) dans les collèges publics en 2012-2013 (hors cités scolaires)

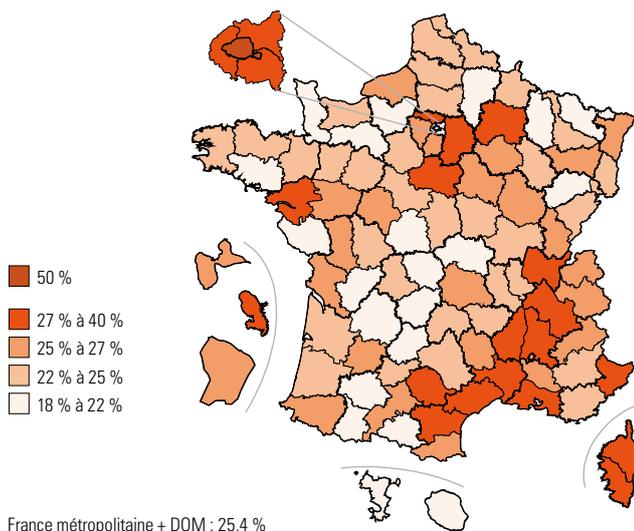


FIGURE 4 Taux d'encombrement (surface bâtie/surface cadastrale) dans les lycées publics en 2012-2013 (hors cités scolaires)

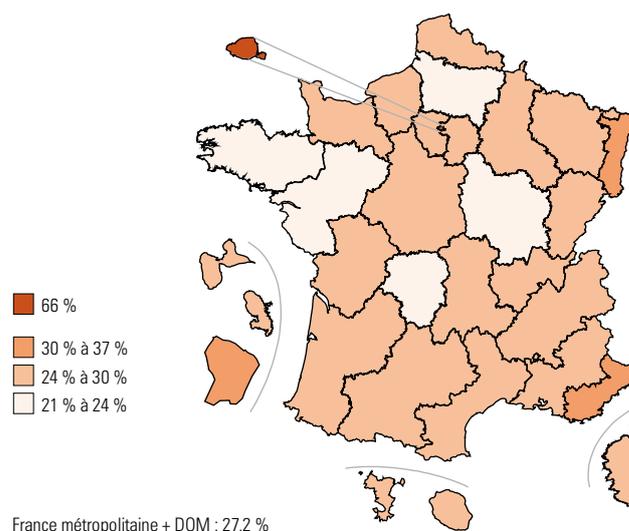


FIGURE 5 Proportion de collèges publics dotés d'un internat en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)

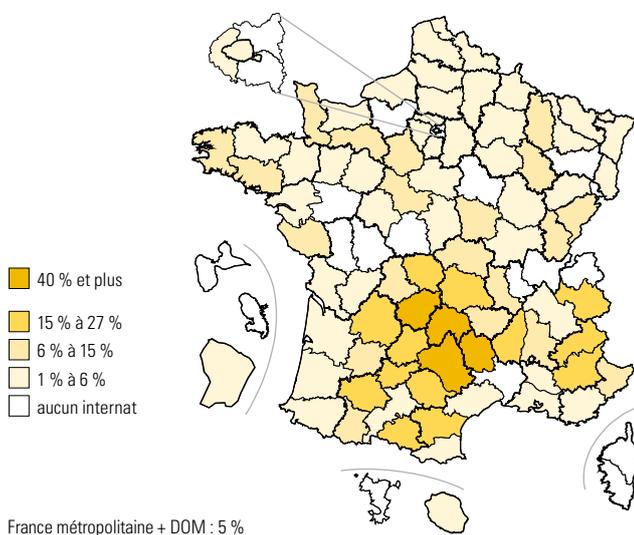
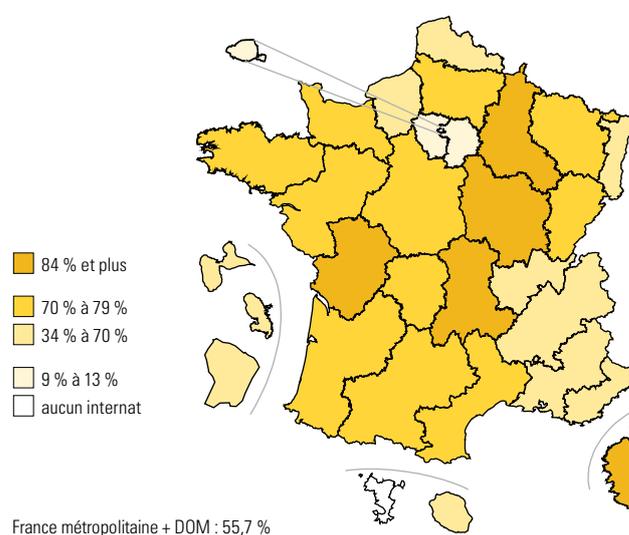


FIGURE 6 Proportion de lycées publics dotés d'un internat en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)



Source : MENSR-DEPP/Enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

17.

LES ÉCARTS DE MILIEU SOCIAL ENTRE ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

Un indicateur de mixité sociale entre établissements

— Les établissements du second degré accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Pour chaque académie, cette dispersion entre établissements dépend de la dispersion entre élèves. Le rapport entre les deux est appelé « la part de variance expliquée par le niveau établissement ». Quand cet indicateur est élevé, cela signifie que les écarts sociaux entre établissements sont très importants et qu'au sein de chaque établissement, la population est homogène ; quand l'indicateur est faible, cela indique que les écarts sociaux entre établissements sont moins importants et que la composition sociale de chaque établissement est proche de celle de l'académie. On dira alors qu'il y a une plus grande mixité sociale au sein de l'établissement. Les dispersions entre établissements et entre élèves sont mesurées à l'aide d'un indice de position sociale, construit à partir de la profession du responsable de chaque élève. Cet indice est attribué à chaque profession, pour rendre compte de son positionnement sur une échelle synthétisant des caractéristiques liées à la réussite scolaire : niveau d'études, capital économique, conditions de logement, etc.

Une plus grande hétérogénéité entre établissements en Île-de-France, à Aix-Marseille et à Lille

— Dans toutes les académies, les différences de niveau social des élèves au sein des établissements sont supérieures aux différences de niveau social moyen entre établissements scolaires.

— Pour l'ensemble des collèges, publics et privés sous contrat, la part de variance expliquée par l'établissement est de 19 % ▶ FIGURE 1. Cet indicateur varie entre 4 % (Mayotte) et 25 % (Paris). Six académies ont une valeur supérieure à 20 % : Paris, Versailles, la Guyane, Aix-Marseille, Lille et Créteil. Elle est inférieure à 10 % dans dix académies.

— Dans l'ensemble du second cycle, sans distinguer les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, la part de variance expliquée par l'établissement est de 20 % ▶ FIGURE 2. C'est un peu plus que pour les collèges, du fait des choix d'orientation et d'affectation socialement marqués, qui ont lieu à l'entrée au lycée. Cet indicateur varie entre 4 % (Mayotte) et 26 % (Paris). Excepté en Corse et à Mayotte, il est supérieur à 10 %. Il dépasse 20 % dans six académies, les mêmes qu'en collège.

— Les deux indicateurs sont fortement corrélés. La répartition des élèves dans les établissements reflète essentiellement la distribution spatiale de la population. Dans une moindre mesure, elle dépend des stratégies d'évitement de certaines familles qui choisissent de scolariser dans le privé ou dans un autre établissement du secteur ou du bassin de formation. Cette possibilité d'accessibilité reste limitée, sauf dans les zones fortement urbanisées. En effet, en France métropolitaine, cet indicateur paraît d'autant plus élevé que l'académie est très urbanisée.

De plus fortes disparités entre établissements privés qu'entre établissements publics

— Dans la majorité des académies, la part de variance expliquée par l'établissement dans le privé est plus élevée que dans le public ▶ FIGURES 3 ET 4. Cela signifie que les établissements privés sont en moyenne moins mixtes que les établissements publics et qu'ils se distinguent plus les uns des autres. Toutefois, en Île-de-France, les écarts entre établissements publics sont forts, du fait de l'existence de lycées très réputés et de lycées plus populaires, alors que les lycées privés accueillent très majoritairement une population favorisée. Dans l'académie de Lille, au contraire, les établissements privés ont un profil social beaucoup plus varié. À Nantes et à Rennes, académies où le secteur privé est bien implanté, les écarts entre établissements sont assez proches dans les deux secteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le Donné, N., Rocher, T., « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles. Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations*, n° 79, MEN-DEPP décembre 2010, p. 103-115.

17. LES ÉCARTS DE MILIEU SOCIAL ENTRE ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

FIGURE 1 Part de variance expliquée par le collège – public et privé sous contrat

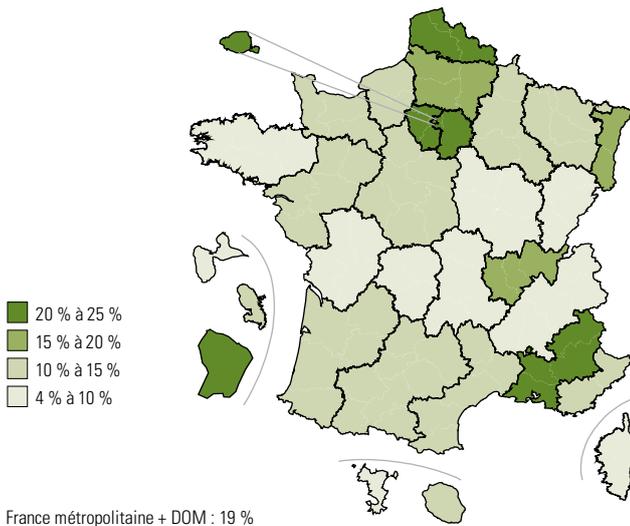


FIGURE 2 Part de variance expliquée par le lycée – public et privé sous contrat

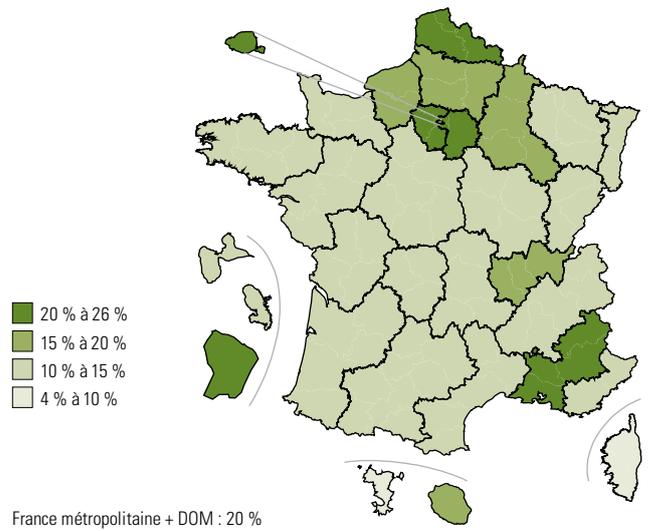


FIGURE 3 Part de variance expliquée par le collège – comparaison des secteurs public et privé sous contrat
Académies ayant au moins 10 établissements dans le secteur

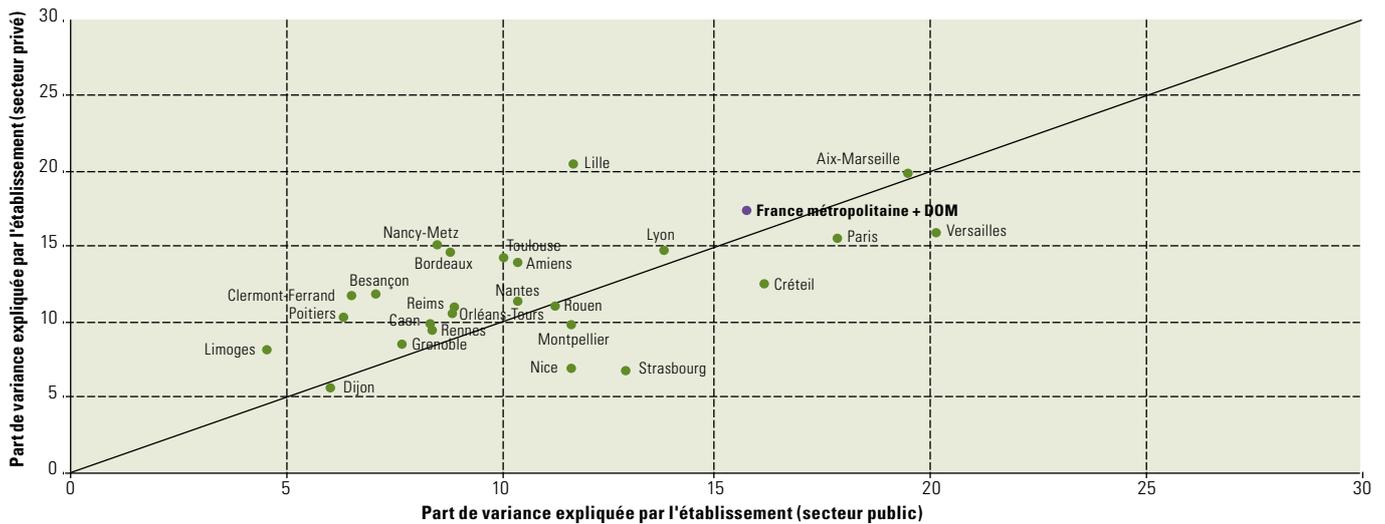
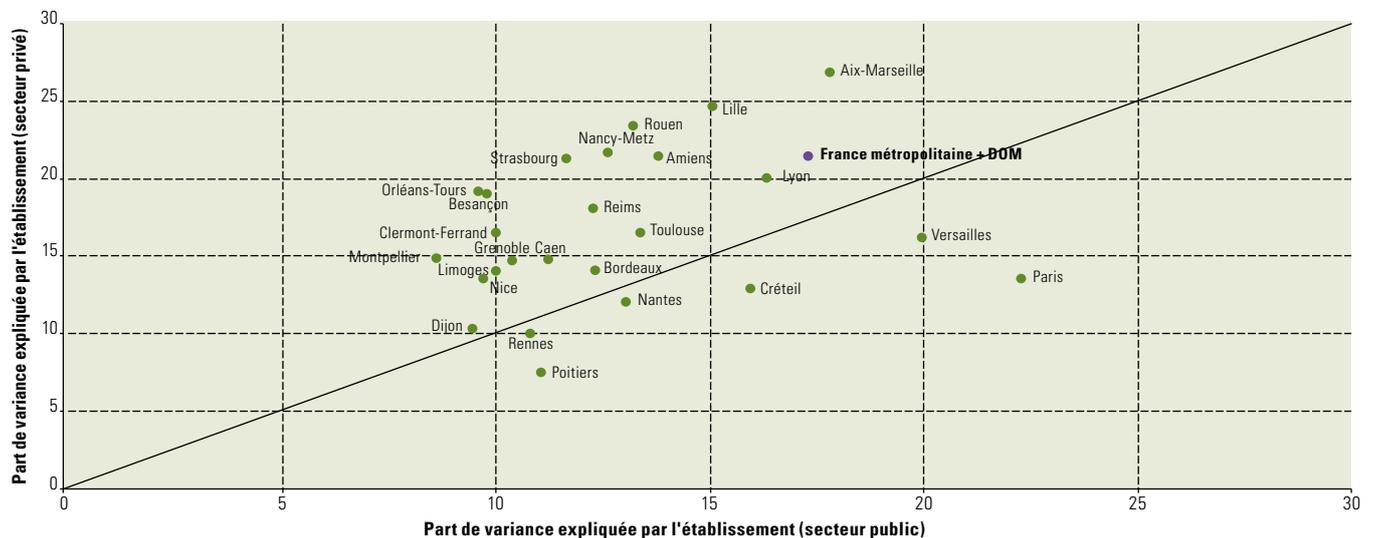


FIGURE 4 Part de variance expliquée par le lycée – comparaison des secteurs public et privé sous contrat
Académies ayant au moins 10 établissements dans le secteur



Source : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité.